



## Information et sensibilisation du public dans le Parc national des Calanques

### BILAN SAISON 2013



**Décembre 2013**  
*Émilie DRUNAT, Coordinatrice*  
*Laetitia BERTELOTTO, Chef d'équipe*  
*Islam BENTAHAR, Chef d'équipe*



## Sommaire

Résumé 2013.....	5
I. Présentation générale du dispositif estival.....	6
I.1. La mission des Écogardes.....	6
I.2. Les secteurs géographiques :.....	7
II. Ressources humaines.....	8
II.1. Recrutement.....	9
II.2. Formation.....	10
III. La Communication.....	11
III.1. Communication – relation de presse.....	11
III.2. Information directe auprès des structures relais d'accueil du public.....	12
III.3. Information auprès des offices du tourisme.....	12
III.4. Participation à des événements :.....	14
III.5. Outils de communication.....	15
IV. Bilan des niveaux de risque incendie.....	16
V. Les partenariats sur le terrain.....	18
V.1. Collaboration et coordination avec le CEN PACA.....	18
V.2. Collaboration avec l'Office national des forêts.....	18
V.3. Collaboration avec la Ville de Marseille.....	19
V.4. Collaboration avec la Ville de Cassis.....	19
V.5. Collaboration avec la Ville de La Ciotat.....	19
V.6. Collaboration avec le département des Bouches-du-Rhône.....	20
V.7. Coordination par le Comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône.....	20
V.8. Collaboration avec les Offices de tourisme des communes du cœur de Parc.....	20
VI. Réunions de coordination.....	20
VII. Préparation et organisation :.....	21
VIII. Bilan.....	22
VIII.1. Secteurs Terrestres.....	22
VIII.2. Secteurs Marins.....	27
VIII.3. Bilan depuis 2004.....	33
VIII.4. Comptages harmonisés.....	34
IX. Les informations importantes de la saison 2013.....	34
IX. 1. Les principales infractions de la saison 2013.....	35
IX. 2. Les demandes des visiteurs concernant l'accueil et la signalétique dans le Parc national des Calanques :.....	38
IX.3. Les règlementations qui s'appliquent sur le territoire du Parc national.....	39

IX.4. Les pistes à développer pour 2014.....	44
X. Bilan financier du dispositif.....	45
X.1. Personnel.....	45
X.2. Fonctionnement.....	45
Annexe n°1 : programme détaillé de la formation des écogardes en 2012 .....	47
Annexe n°2 : Fiche explicative sur la réglementation fournie aux agents de surveillance des barrières d'accès aux calanques de Morgiou et Sormiou.....	49
Annexe n°3 : réunions de coordination et listes d'invités .....	52
Annexe n°4 : graphiques détaillés de l'origine des visiteurs sur les secteurs terrestres en juillet, aout et septembre 2013.....	54
Annexe n°5 : graphiques détaillés de l'origine des visiteurs sur les secteurs marins en juillet, aout et septembre 2013.....	56

## Résumé 2013

Plus de **80 000 personnes** ont été sensibilisées par les écocardes du Parc national des Calanques en 2013 et plus de **340 000** depuis 2004 :

- 15 000 personnes en mer
- 63 000 personnes à terre
- 2 000 personnes dans les offices de tourisme

### Historique du dispositif

Dès la première année de création du GIP des Calanques, un dispositif d'information et de sensibilisation est créé en 2000 par l'ONF dans le massif des Calanques sous le nom de « patrouilles vertes », principalement pour l'information du public sur le risque d'incendie en période estivale.

Le pilotage de ce dispositif terrestre a été repris en 2001 par le GIP des Calanques et en 2002 par la Ville de Marseille pour la zone marine (« patrouilles bleues ») avec plusieurs associations présentes sur le terrain.

Le dispositif prend le nom d' « écocardes » en 2013 et il est coordonné par le Parc national des Calanques avec l'aide de ses partenaires.

Au cours des 2 premières années de vie du Parc national, en l'absence de gardes moniteurs, les écocardes ont assuré la présence sur le terrain, entre début mai et fin septembre.

### Missions

Au fil des années, le message des écocardes s'est enrichi en fonction de l'évolution du statut de protection du site.

Aujourd'hui, en équipe de deux ou trois personnes, ils parcourent à pied ou en bateau les sentiers et le plan d'eau du Parc national des Calanques, avec pour mission principale d'informer et renseigner les usagers sur le terrain.

Si leur rôle est avant tout d'accueillir le public, ils sont également chargés de signaler ou consigner toute infraction observée sur le terrain aux services de police.

Ponctuellement, ils recueillent des données de fréquentation à l'occasion de comptages réalisés avec d'autres gestionnaires d'AMP : le Parc marin de la Côte bleue, la RNN Riou, le Parc maritime des îles du Frioul.

### Chiffres clés

Pour la mise en place du Parc, l'équipe de 2013 était constituée de 36 écocardes, dont 5 ayant un rôle d'encadrant. Par le passé, l'équipe comptait seulement de 14 à 24 saisonniers. Les écocardes ont rencontrés plus de 80 000 visiteurs cette saison à terre et en mer, ce qui représente au total plus de 340 000 personnes sensibilisées depuis 2004.

Ils ont été présents sur 2 grands secteurs géographiques et répartis en 8 équipes depuis les îles du Frioul à Marseille jusqu'à l'Île Verte à La Ciotat.

Le budget nécessaire au fonctionnement représente environ 300 000€ pour les salaires et les équipements (tenues, téléphones, location de voitures et bateaux, carburant...).

### 2013 : une année de transition

L'expérience de 13 années du dispositif et, plus particulièrement celle de la saison 2013, sera très précieuse pour l'installation des équipes de terrain permanentes et l'accueil des chefs de secteurs et des gardes-moniteurs.

Les partenariats concrets avec les communes et les acteurs locaux, déjà anciens sur Marseille et Cassis et initiés cette année à La Ciotat, ont permis de jeter les bases de l'installation des équipes du Parc sur le territoire.

En 2014, avec l'arrivée de nouveaux agents permanents sur le terrain, une nouvelle organisation sera recherchée afin de donner aux écocardes, probablement moins nombreux, le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation en collaboration étroite avec les gardes moniteurs.

## I. Présentation générale du dispositif estival

### I.1. La mission des Écogardes

En 2013, le dispositif des « patrouilleurs verts et bleus du GIP » est remplacé par les Écogardes du Parc national des Calanques. Ils poursuivent les mêmes missions qui sont reconduites pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive à terre et la 12<sup>ème</sup> année en mer. Le dispositif de patrouille a été élargi à l'ensemble du territoire du Parc national des Calanques (jusqu'à l'année dernière les patrouilles s'étendaient uniquement sur le site classé du Massif des Calanques) avec la mise en place de nouveaux secteurs de patrouille (Frioul, Baie de Cassis, Route des Crêtes, Figuerolles, Mugel) et une augmentation de l'équipe de saisonniers, de 19 personnes en 2012 à 36 en 2013.



**Figure 1** : Sensibilisation du public par les écogardes

#### **Une mission de sensibilisation et d'information du public**

En équipe composées de deux ou trois personnes, ils parcourent, à pied ou en bateau, les sentiers et le plan d'eau du Parc national des Calanques, et vont à la rencontre des visiteurs avec pour missions principales :

- **Informers et renseigner les usagers sur le Parc national des Calanques directement sur le terrain** : les objectifs et enjeux, les périmètres, le patrimoine naturel, les mesures réglementaires ou partenariales
- **Apporter des informations sur l'orientation et la localisation des usagers à terre et en mer** et conseiller sur les précautions à prendre pour randonner dans des conditions de moyenne montagne : apporter suffisamment d'eau, être équipé de bonnes chaussures, avoir avec soi une carte IGN détaillée des Calanques...
- **Informers les visiteurs sur les réglementations préexistantes** :
  - En mer, réglementation concernant le plan de balisage en mer, les règles de navigation dans la bande des 300 mètres,
  - À terre, réglementation concernant les conditions d'accès et de circulation dans le massif forestier en été (arrêtés préfectoraux et municipaux) notamment en fonction du risque d'incendie
- **Sensibiliser aux gestes respectueux de l'environnement** : ne jeter aucun déchet, rester sur les sentiers balisés, ne pas dégrader la faune et la flore, jeter l'ancre en respectant les herbiers de Posidonie, utiliser des produits biodégradables avec un écolabel pour l'entretien des bateaux

- **Sensibiliser et informer les « structures relais auprès du grand public » à terre :** permanences aux offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, visites des sociétés nautiques, loueurs de bateaux et de kayaks, clubs de plongée, concessionnaires bateaux, magasins d'accastillage, librairie maritime, centres de formation au permis bateau, sociétés de promenade en mer (bateliers), capitaineries, stations-services des ports.

## **I.2. Les secteurs géographiques :**

### **1.2.1. En avant saison (avril, mai, juin)**

Les écogardes sont présents, uniquement à terre, sur les 4 principaux secteurs géographiques du site classé du Massif des Calanques et pour la première année sur le secteur du Frioul :

- Callelongue
- Morgiou, Sormiou et Luminy
- Gardiole et En Vau
- Port Miou et Port Pin
- Frioul

### **1.2.2. En saison (juillet, août, septembre)**

Les écogardes se répartissent sur le Parc national des Calanques en 2 grands secteurs principaux :

#### **Secteur Marseille**

À terre :

- Frioul
- Callelongue
- Morgiou
- Sormiou
- Luminy

En mer :

- sur le secteur ouest du littoral des Calanques, de la Calanque des Pierres Tombées à Callelongue et face nord de l'archipel de Riou. Les écogardes sont présents en binôme à bord d'un bateau semi-rigide appartenant au Parc national des Calanques (5 mètres, 80 cv)
- Sur le littoral de l'archipel du Frioul en coordination avec le CEN PACA

#### **Secteur Cassis-La Ciotat**

Certaines équipes sont amenées à alterner les patrouilles à terre et en mer dans la même journée, notamment pour le secteur de La Ciotat et baie de Cassis/Port Pin.

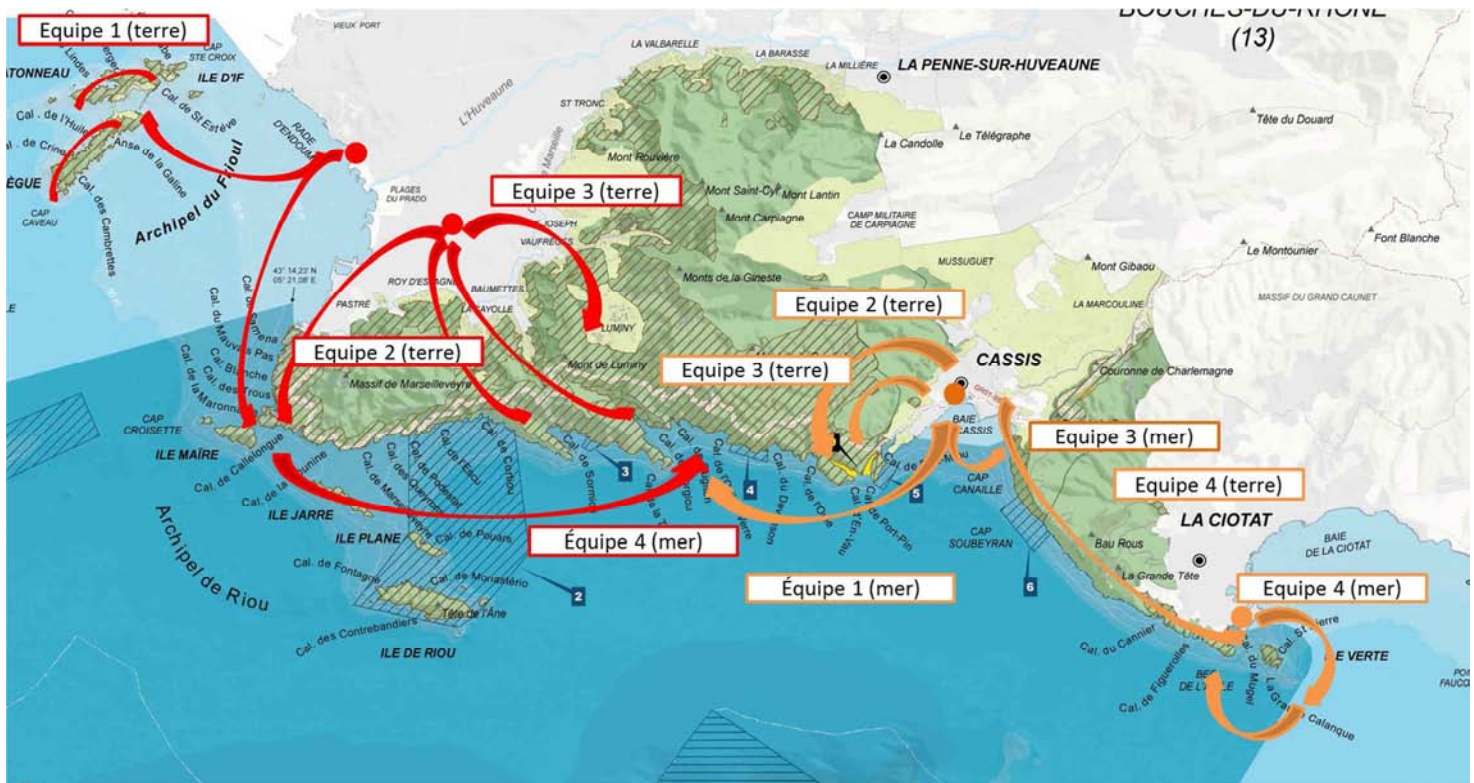
A terre :

- Gardiole et En Vau
- Port Pin et Port Miou
- Route des Crêtes, Mugel et Figuerolles

En mer :

Les écogardes sont présents en binôme à bord d'un bateau de location sur une journée ou demi-journée.

- Secteur Est du littoral des Calanques: de l'Œil de Verre à Port Miou avec un semi-rigide de location (5 mètres, 80 cv)
- Baie de Cassis avec un bateau rigide de location (3,90 mètres, 9,9 cv)
- La Ciotat (Île Verte, Mugel, Figuerolles) avec un semi-rigide de location (5 mètres, 50 cv).



**Figure 2 :** Secteurs géographiques des écogardes

## II. Ressources humaines

Le dispositif est composé de trois périodes avec des effectifs variables :

- avant saison : les week-ends et jours fériés du 26/04 au 23/06 (12 personnes)
- juillet et août : tous les jours (36 personnes)
- septembre : les week-ends (25 personnes)

L'avant saison (printemps) débute le 26 avril pour tous les week-ends et jours fériés des mois de mai et juin, avec 2 chefs d'équipe et 10 écogardes, qui ont tous déjà travaillé pour le GIP en 2012.

La pleine saison d'été débute par une formation commune à toute l'équipe les 27 et 28 juin. Puis, les écogardes sont sur le terrain à terre et en mer tous les jours en juillet et août, avec 36 saisonniers dont 2 chefs d'équipe et 2 adjoints aux chefs d'équipe.



Au mois de septembre, 25 écogardes sont présents sur le terrain chaque week-end.

Le fonctionnement du dispositif sur le Frioul est programmé en lien étroit avec le CEN PACA.

Les chefs d'équipe Laetitia BERTELOTTO et Islam BENTAHAR, ont été recrutés pour 6 mois à temps plein du 15 avril au 14 octobre.

Tableau n°1 : Nombre de journées de présence sur le terrain pour les écogardes

Mois	Nb d'agents	Nb de jours de terrain	Nb de sorties en mer
Avril	12	3	0
Mai	12	13	0
Juin	12	8	0
Juillet	36	30	28
Août	36	31	24
Septembre	25	9	7
Octobre	4	0	0
Total	137	94	59

Le nombre de journées de terrain ne correspond pas au nombre de journées-hommes. Ce dernier prend en compte, en plus des journées de terrain, les journées de récupération suite aux dimanches travaillés, les jours de congés et les journées de formation, multipliés par le nombre d'agents concernés.

En 2013, le dispositif des écogardes correspond à un total de **2 339 journées-hommes**.

Tableau n°2 : Nombre de journées-hommes des écogardes

Mois	Nb de journées – hommes
Avril	<b>77</b>
Mai	<b>194</b>
Juin	<b>262</b>
Juillet	<b>648</b>
Août	<b>646</b>
Septembre	<b>457</b>
Octobre	<b>55</b>
Total	2 339

## **II.1. Recrutement**

L'équipe d'avant saison est constituée de 12 écogardes ayant déjà travaillé au Parc national les années précédentes (les « **anciens** »). Ils connaissent déjà le Parc national et les missions. Ils sont recrutés sans entretien d'embauche.

Pour la pleine saison, l'équipe est constituée de 16 « **anciens** » sur 36 personnes.

En 2013, le recrutement des 20 « nouveaux » écogardes a eu lieu à l'issue de 58 entretiens d'embauche au cours de 4 journées (24/04, 25/04, 30/04 et 03/05). Au total, 247 candidatures ont été adressées au Parc national.

## **II.2. Formation**

La formation de l'ensemble de l'équipe s'est déroulée au cours de deux journées avec les partenaires les 27 et 28 juin (voir le programme détaillé en annexe n°1).

Les communes du cœur de Parc (Marseille, Cassis et La Ciotat), l'Office national des forêts, le CG13, le CEN PACA, le Conservatoire du littoral sont intervenu au cours de ces journées de formation.

A partir du 29 juin, la formation « en continu » sur le terrain est donnée par les chefs d'équipe et les écogardes ayant travaillé au Parc national les années précédentes. Des binômes mixtes sont systématiquement constitués pendant les premières semaines.



**Figure 3** : Journée de formation terrain avec les partenaires



**Figure 4** : (a) l'ensemble de l'équipe des écogardes 2013, le 27 juin 2013, (b) Journée de formation à l'Oustau Calendal, (c) Journée de formation avec les partenaires

### III. La Communication

#### III.1. Communication – relation de presse

Tableau n°3 : Reportages réalisés sur les écogardes du Parc national.

Date du reportage	Date de parution	Type	Média	Site
04/07/2013	16/07/2013	Télévision	TF1	Marseilleveyre
16/07/2013		Presse écrite	La Croix	Luminy
17/07/2013	22/07/2013	Presse écrite	La Provence	OT La Ciotat
17/07/2013		Presse écrite	La Croix	Secteur Est Mer
18/07/2013		Radio	France Bleu Provence	Callelongue
06/08/2013	06/09/2013	Presse écrite	V Marseille	Secteur Ouest Mer
19/08/2013	22/08/2013	Presse écrite	La Provence	OT Cassis
29/08/2013	29/08/2013	Télévision	France 3	Luminy



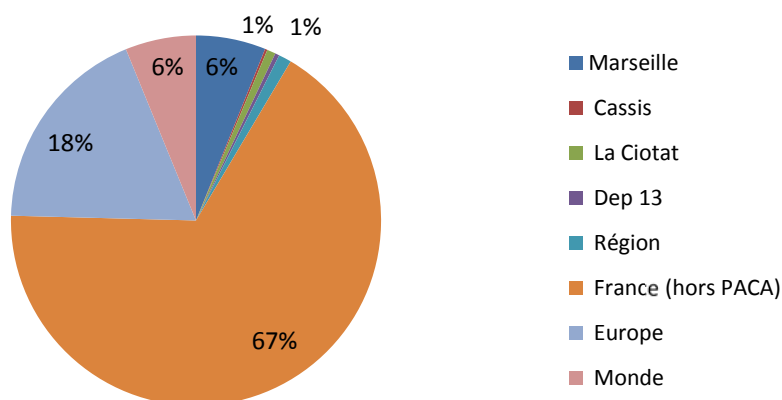
**Figure 5** : Interview d'un écogardes lors d'une journée terrain, tournage TF1

### **III.2. Information directe auprès des structures relais d'accueil du public**

Régulièrement, les écogardes ont rencontré directement les différentes structures d'accueil du public des villes de Marseille, Cassis et La Ciotat et des communes environnantes pour de fournir toute l'information et distribuer tous les documents disponibles sur le Parc national (capitaineries, bateliers, loueurs de bateaux, hébergeurs, restaurants, mairies, offices de tourisme, etc.)

### **III.3. Information auprès des offices du tourisme**

Au cours des 27 permanences des écogardes en juillet et août dans les offices du tourisme de Cassis, Marseille et La Ciotat, près de **2 000 personnes** ont été sensibilisées. Le graphique qui suit ne montre que les pourcentages des valeurs d'au minimum 1 %. On observe sur le graphique n°1 que les visiteurs sont pour 75% français, dont 67 % hors de la région PACA. Sur les 24 % de visiteurs étrangers, 18 % viennent de pays d'Europe.



**Graphique n°1** : Origine géographique des personnes sensibilisées dans les offices de tourisme en 2013 (échantillon N=1957)



**Figure 6** : Information et sensibilisation du public au niveau des offices du tourisme (Marseille, Cassis et la Ciotat)

**Tableau n°4** : Origine géographique des personnes sensibilisées dans les OT en 2013

	Marseille	Cassis	La Ciotat	Dép 13	Région	France	Europe	Monde	Total
<b>OT Marseille</b>	116	0	0	5	1	273	138	27	<b>560</b>
	21%	0%	0%	1%	0%	49%	25%	5%	<b>100%</b>
<b>OT Cassis</b>	0	4	0	0	18	786	189	74	<b>1071</b>
	0%	0%	0%	0%	2%	73%	18%	7%	<b>100%</b>
<b>OT La Ciotat</b>	3	0	15	2	3	250	33	20	<b>326</b>
	1%	0%	5%	1%	1%	77%	10%	6%	<b>100%</b>
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>1309</b>	<b>360</b>	<b>121</b>	<b>1957</b>
	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>67%</b>	<b>18%</b>	<b>6%</b>	<b>100%</b>

Le tableau n°4 représente l'origine géographique des personnes sensibilisées dans les 3 offices du tourisme en juillet et août 2013. On remarque une forte proportion des visiteurs provenant des autres régions françaises (49% à Marseille, 71% à Cassis, 77% à La Ciotat). Les personnes qui proviennent de l'Europe sont représentées par des proportions significatives à Marseille (25%), Cassis (19%) et La Ciotat (33%). Les visiteurs étrangers d'autres pays que l'Europe représentent entre 5 et 7%.

On peut noter une part importante de Marseillais sensibilisés à l'office du tourisme de Marseille (21%), du fait de la taille de la ville.

#### **III.4. Participation à des événements :**

- 14/03/2013 : « **Forum Intercommunal métier avenir emploi** » organisé par la Ville de Cassis, à l'Oustau Calendal
- 08/04/2013 : « **Cap été 2013** » lancement de la saison touristique organisé par la Ville de Cassis, à l'Oustau Calendal
- 08/05/2013 : « **Trail des Eaux Vives** » organisé par l'association KM42.195 Marseille, à la Barasse.
- 08/05/2013 : « **Odysée 13** » organisé par le Comité départemental 13 FFESSM, à La Ciotat.
- 25/05/2013 : « **Calanques Propres** » organisé par l'association Mer Terre pour le nettoyage des secteurs : La Maronnaise, Gardiole, En Vau et Port Pin.
- 26/05/2013 : « **Fête de la nature** » organisé par le Naturoscope, au parc Pastré
- 08/06/2013 : « Transhumance » organisé par le Théâtre du Centaure (dans le cadre MP 2013), au parc Pastré

### III.5. Outils de communication

Comme les années précédentes, les écocardes ont à leur disposition des plaquettes d'information qui sont distribuées à terre et en mer aux usagers et transmises également à des structures relais d'accueil du public.

Tableau n°5 : Outils de communication à disposition des Écocardes du Parc National

Plaquettes	Auteur	Nb d'ex distribués
Envie de balade 2013	Comité départemental du tourisme	12 000
Plan de balisage 2013	Parc national des Calanques	22 000
La Calanquaise n°2	Parc national des Calanques	9 500
Présentation du Parc national	Parc national des Calanques	38 500
Présentation du patrimoine naturel	Parc national des Calanques	16 000
Recommandations pour les usagers	ONF	300
Guide du mouillage	Ville de Cassis	200
L'archipel du Frioul	Ville de Marseille, CEN, PN Cal	15 000

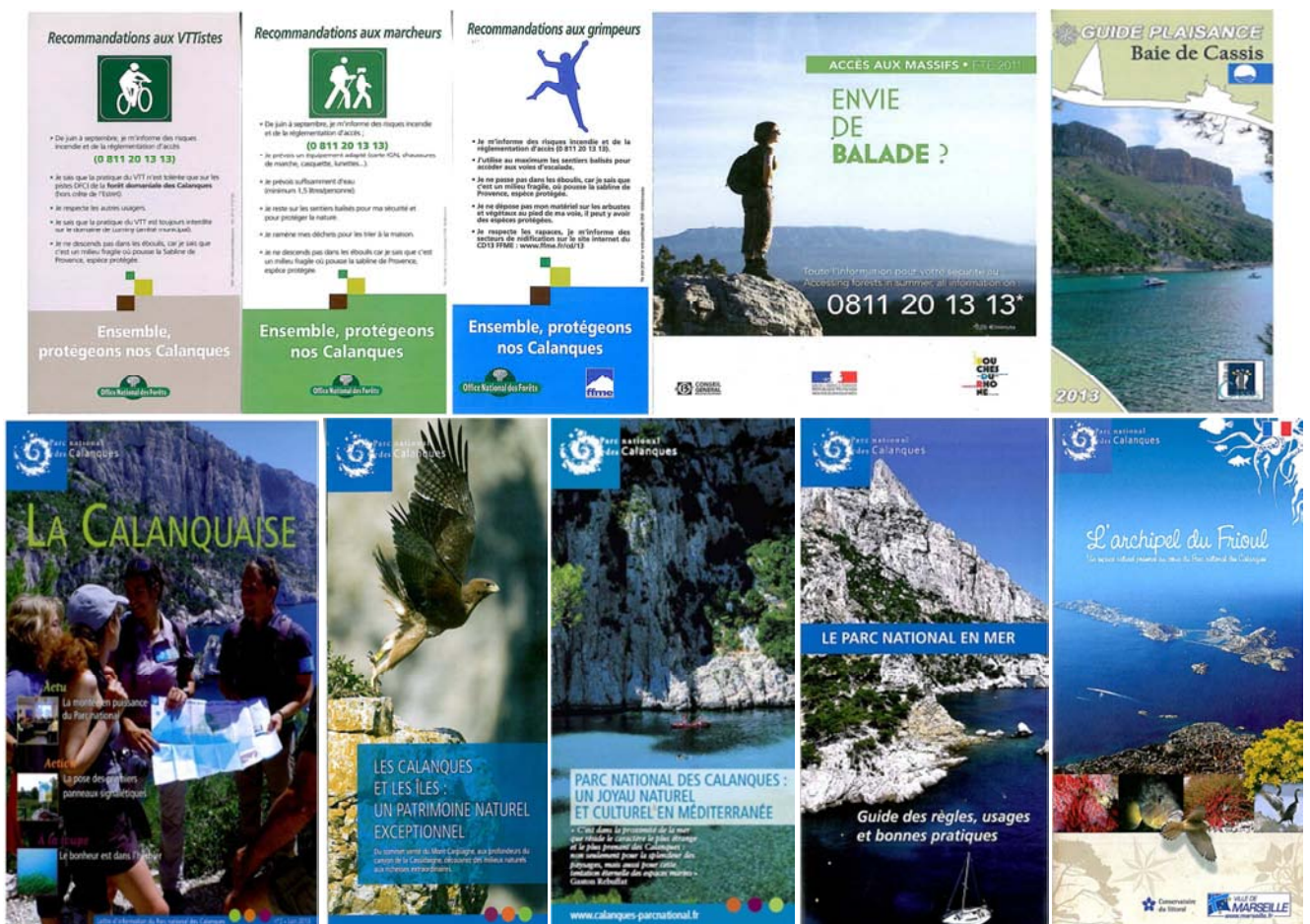


Figure 7 : Outils de communication distribués par les écocardes pendant la saison estivale

#### **IV. Bilan des niveaux de risque incendie**

Les écogardes du Parc national ne participent pas à « l'ordre d'opération » de prévention forestière active contre les feux de forêts mis en place par la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Leur rôle et leur mission sont la sensibilisation et l'information uniquement.

L'arrêté n°2011143.0004 du 23 mai 2011 prévoit trois niveaux de danger « feu de forêt » définis chaque jour par massif forestier :

- en niveau **NOIR** : interdiction totale d'accès.
- en niveau **ROUGE** : accès au massif de 6h à 11h (au-delà, toute personne présente dans le massif est verbalisable), accès libre sur les sites exonérés de l'interdiction de passage et de circulation : les Zones d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF) : piste de Luminy jusqu'à Sugiton, aire d'accueil du parc de la Sablière, aire d'accueil des Baumettes, aire d'accueil du parc de la Grotte Rolland, aire d'accueil du vallon de la Jarre, aire d'accueil du parc Adrienne Delavigne.
- en niveau **ORANGE** : accès autorisé toute la journée.

En 2013, la saison a été particulièrement calme au niveau du risque d'incendie avec très peu de jours de fermeture de massif, 1 jour de fermeture totale (risque noir) et 19 jours de fermeture partielle (risque rouge).

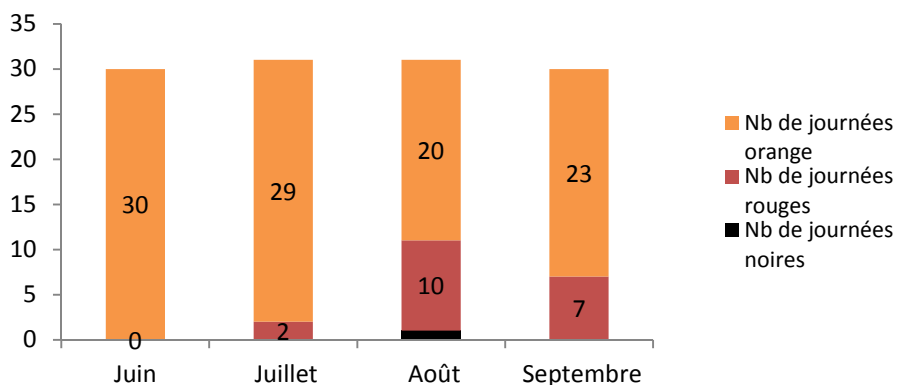
Les graphiques et tableaux des pages qui suivent sont conçus à partir des données collectées quotidiennement par les agents ONF depuis 2007, concernant le risque d'incendie dans le massif des Calanques. Le massif du Cap Canaille à La Ciotat est soumis au même niveau de risque que le massif des Calanques.

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, le massif a été totalement fermé au cours d'une journée uniquement, le dimanche 25 août (2 journées en 2012). On peut noter sur le tableau n°6 et le graphique n°2 que le mois d'août comporte le plus de jours de fermeture (1 journée noire et 10 journées rouges).

Tableau n°6 : Niveaux de risque d'incendie Calanques/Cap Canaille en 2013

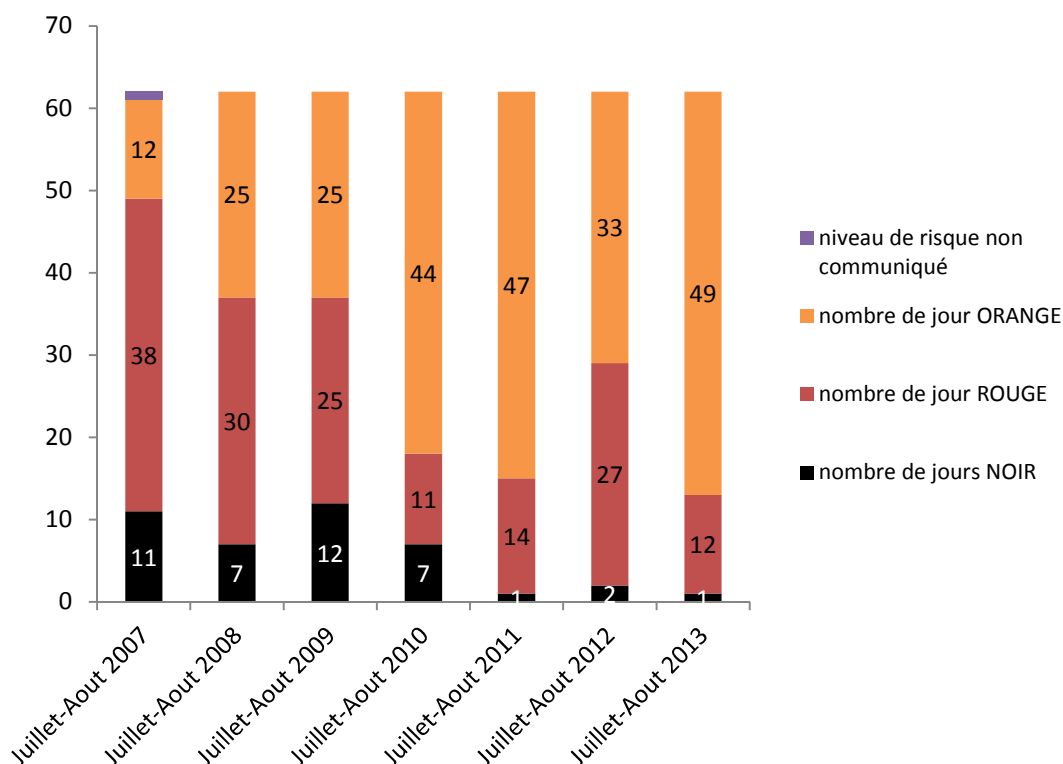
	Nombre de journées noires	Nombre de journées rouges	Nombre de journées orange
Juin	0	0	30
Juillet	0	2	29
Août	1	10	20
Septembre	0	7	23
<b>Total</b>	<b>1</b> 0,82%	<b>19</b> 25,41%	<b>102</b> 83,61%





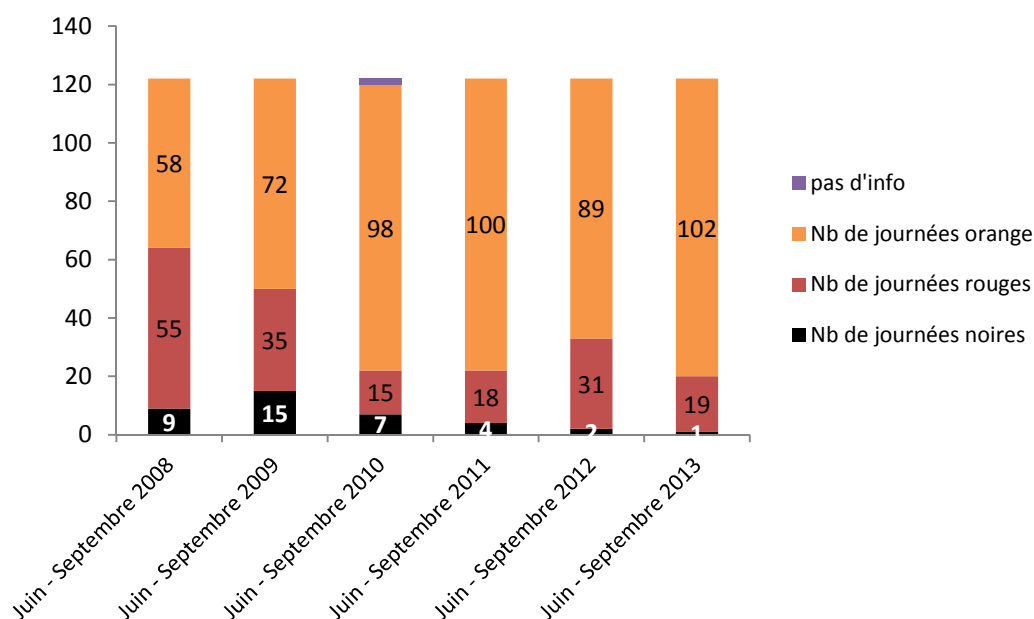
**Graphique n°2** : Niveaux de risque d'incendie pour le massif des Calanques et Cap Canaille du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013

On observe sur le graphique n°3 que le cœur de la saison estivale 2013 (juillet-août) a été marqué par un nombre maximum de jours de fermeture de massif correspondant surtout à des journées rouges (12 jours rouges et 1 jour noir) qui sont deux fois moins nombreuses qu'en 2012 (27 journées rouges), et qui se rapproche du résultat de l'année 2011 (14 journées rouges).



**Graphique n°3** : Évolution des niveaux de risque d'incendie pour le massif des Calanques en juillet et août de 2007 à 2013. Source : ONF

On observe sur le graphique n°4, pour l'ensemble du dispositif préfectoral (122 jours, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), une augmentation progressive du nombre de journées orange depuis 2010 à l'exception de 2012. Le nombre de journées noires diminue : 15 en 2009, 7 en 2010, 4 en 2011, 2 en 2012 et 1 en 2013.



**Graphique n°4** : Évolution du niveau de risque d'incendie pour le massif des Calanques de juin à septembre depuis 2008. Source : ONF

## **V. Les partenariats sur le terrain**

*Tous les partenaires listés ci-dessous interviennent également en collaboration avec le Parc national pour les réunions de préparation de la saison, la participation aux journées de formation, la transmission d'outils de communication produits par leurs services, ainsi que pour tous les échanges au quotidien pendant le déroulement de la saison.*

*Voir également les points VI et VII pour les réunions et les appuis logistiques apportés par les partenaires.*

### **V.1. Collaboration et coordination avec le CEN PACA**

Sur le terrain, les écogardes rencontrent quotidiennement les agents du CEN chargés de la gestion de la Réserve naturelle nationale de l'archipel de Riou et du Parc maritime des îles du Frioul, avec une coordination plus étroite en 2013 du fait de la mise en place du Parc national.

### **V.2. Collaboration avec l'Office national des forêts**

Sur le terrain, les écogardes rencontrent quotidiennement les agents forestiers de l'ONF qui patrouillent à bord des Véhicules Légers de Surveillance (VLS) et des Véhicules de Surveillance et d'Intervention (VSI), pour la surveillance des massifs et les interventions sur les départs de feu. Depuis le début du dispositif des patrouilles au début des années 2000, les équipes de terrain du Parc national et de l'ONF collaborent étroitement.

Le Parc national prend en charge la majeure partie de l'information générale auprès du grand public, notamment pour la réglementation sur le risque d'incendie et la circulation des véhicules, et signale également tout comportement ou situation suspecte aux agents de l'ONF (bivouac, prises de vue sans autorisation, personnes récalcitrantes...).

L'ONF, dans le cadre de ses missions, intervient en renfort auprès des écogardes, en particulier dans les situations délicates en risque d'incendie rouge et noir, telles que l'évacuation des plages, le bivouac, le non-respect de l'interdiction d'accès, etc. Les agents assermentés sont compétents pour prendre des sanctions vis à vis des contrevenants à la réglementation.

### **V.3. Collaboration avec la Ville de Marseille**

Plusieurs réunions de coordination sur des questions de sécurité ont été organisées par la Ville de Marseille pour les secteurs de Sormiou et du Frioul pendant la saison estivale.

Sur le secteur de Morgiou, Sormiou et Callelongue, une société de surveillance a été chargée d'assurer le respect de la réglementation municipale. Une fiche résumant la réglementation du cœur de parc, la réglementation municipale et préfectorale a été rédigée par le Parc national avec les différents partenaires et mise à la disposition de ces agents (cf. annexe n°2).

Au niveau de la barrière d'accès à la Calanque de Sormiou, les médiateurs chargés de la surveillance du parking de stationnement apportent également des informations aux visiteurs des Calanques.

L'équipe de la Police des parcs et jardins de Luminy affiche également la réglementation en vigueur et le niveau de risque quotidien.

Des contacts réguliers avec les services « mer et littoral », « nautisme et plages », « parcs et jardins » permettent le bon déroulement de la saison comme les années précédentes.

### **V.4. Collaboration avec la Ville de Cassis**

Les services de la Ville de Cassis assurent une information auprès des visiteurs des Calanques à travers différents dispositifs pilotés par le service « environnement » :

- la mise en place de 7 bâches et 12 panneaux avec réglettes amovibles indiquant quotidiennement le niveau de risque d'incendie aux principales portes d'entrée du massif (Port Miou, Joli Bois, Presqu'île, l'Arène, Mussuguet, Bestouan...) tous les jours du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.
- la mise en place de Patrouilles (3 patrouilleurs BNSSA et 3 policiers municipaux), à terre le matin et sur l'eau l'après-midi, sur tout le littoral de Cassis, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Présentes les week-ends de mai et septembre et tous les jours du 15 juin au 15 septembre, elles ont pour mission : la sensibilisation à l'environnement, la sécurité des usagers, le suivi d'indicateurs pour la qualité des eaux de baignade, la distribution du guide de plaisance, de cendriers jetables sur les plages...
- le guide plaisance a été réédité pour la sensibilisation des usagers de la mer.

### **V.5. Collaboration avec la Ville de La Ciotat**

Des contacts privilégiés et réguliers ont été noués pour le bon fonctionnement de la saison des écogardes sur le territoire de la Ville de La Ciotat, sur lequel les agents de terrain du Parc ont été présents pour la première année.

Des échanges constructifs avec le service « affaires maritimes et base nautique », l'office du tourisme, la surveillance du parc du Mugel ont permis de faciliter le rôle des écogardes sur le terrain.

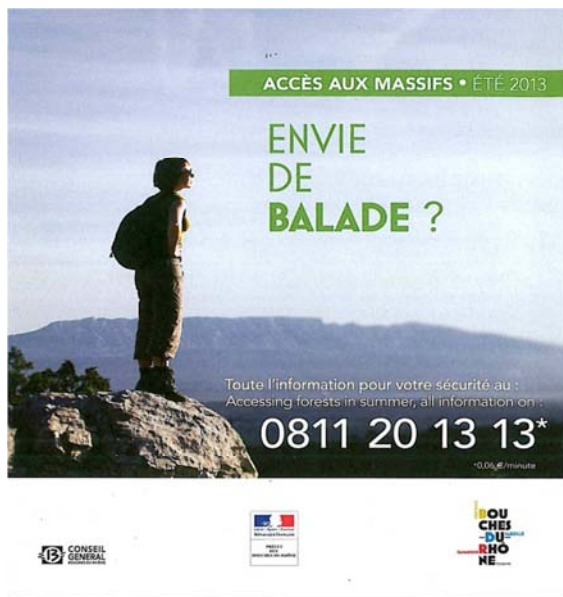
## **V.6. Collaboration avec le département des Bouches-du-Rhône**

Sur le terrain, les écocardes sont amenés à collaborer avec les équipes des services départementaux, notamment sur le secteur de l'Île Verte, de Marseilleveyre et du Mugel.

Lors de la formation de l'équipe des écocardes le 28 juin, plusieurs interventions de l'équipe du CG13 ont eu lieu.

L'équipe du Parc national (coordinatrice et chef d'équipe Cassis-La Ciotat) est également intervenue le 20 juin auprès de l'équipe du CG13 en place sur l'île verte dans les locaux du CG13 à Saint-Pons.

## **V.7. Coordination par le Comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône**



Bouches-du-Rhône tourisme (anciennement Comité départemental du tourisme ou CDT des Bouches-du-Rhône) coordonne le dispositif « Envie de balade » depuis 2005. En partenariat avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, il s'associe aux gestionnaires des sites concernés pour informer le grand public sur l'accessibilité des espaces naturels protégés du département, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, via un numéro d'appel, le **0 811 20 13 13** (coût d'un appel local).

Ce dispositif explicite la réglementation préfectorale qui prévoit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre que la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger du feu de forêt sont réglementés en fonction des conditions météorologiques.

Grâce au numéro 0811 20 13 13, tous les promeneurs peuvent se tenir informés de la situation grâce aux informations qui sont mises à jour la veille au plus tard à 18h00 pour le lendemain.

Ce service d'information est disponible en français et en anglais.

De plus, depuis 2010, l'application "MyProvence Envie de Balade" est accessible en téléchargement sur l'AppStore. Il est donc possible pour les possesseurs d'Iphone, android ou d'Ipad de récupérer cette application pour se renseigner sur les conditions d'accès aux massifs forestiers du département.

## **V.8. Collaboration avec les Offices de tourisme des communes du cœur de Parc**

Depuis 2012, les partenariats se sont renforcés avec les offices de tourisme de Marseille, Cassis et La Ciotat, notamment grâce aux permanences des écocardes aux accueils, aux échanges pendant la formation des saisonniers et à la mise à disposition d'outils de communication tout au long de l'année.

## **VI. Réunions de coordination**

Plusieurs réunions avec les partenaires sont nécessaires pour le fonctionnement du dispositif.

Notamment, une réunion préparatoire organisée par le Parc national pour chaque secteur est indispensable avant l'été :

- Sur le secteur de Marseille, la réunion a eu lieu le 21/06/2013 au Centre municipal de voile – Roucas blanc.
  - Sur le secteur de Cassis, la réunion eu lieu le 19/06/2013 à la Maison de l'Europe et de la vie association (MEVA) – Cassis.
  - Sur le secteur de la Ciotat, la réunion a eu lieu le 19/06/2013 à la mairie de La Ciotat.
- La liste des réunions et les listes d'invités aux réunions de secteur figurent en annexe n°3.

## **VII. Préparation et organisation :**

L'appui logistique des différents partenaires a permis d'assurer toutes les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de la saison.

### **VII.1. Locaux**

Les saisonniers des secteurs au départ de Marseille sont accueillis quotidiennement au Parc national ou au Frioul dans les locaux du CEN PACA.

Pour les secteurs de Cassis et La Ciotat, en raison de l'éloignement des sites, l'équipe est accueillie dans les locaux de la prud'homie de pêche à Cassis, qui a mis un bureau à disposition du Parc national sur le port de Cassis.

### **VII .2. Bateaux**

Les 4 bateaux du Parc national (dont 3 bateaux de location), en fonction des secteurs de sensibilisation ont été positionnés ainsi :

- Littoral de Callelongue à l'Œil de Verre : base nautique du Roucas Blanc, mise à disposition par la Ville de Marseille
- Littoral de l'œil de verre à Port Miou : port de Cassis (ancienne place de la police municipale), mise à disposition par la Ville de Cassis et le CG13
- Baie de Cassis : port de Cassis (place fournie par la société de location)
- La Ciotat : port de La Ciotat (quai professionnels à côté des pêcheurs) mise à disposition par la prud'homie de pêche de La Ciotat

Le bateau utilisé pour le Frioul est mis à disposition par la Ville de Marseille pour le CEN PACA. Il est à quai à Port Frioul.

### **VII.3. Les voitures**

Les 6 voitures utilisées par les écogardes ont été positionnées et stationnées de la façon suivante :

Marseille : 3 voitures, dont 1 pour l'équipe en mer et le secteur Morgiou/Sormiou, 1 pour le secteur de Callelongue et 1 voiture pour Luminy et l'office de tourisme.

Ces véhicules stationnaient sur le parking du Parc national.

Cassis : 3 voitures : 1 pour la Ciotat/Cap Canaille, 1 pour l'accès à Port Miou et 1 pour l'accès à La Gardiole.

Ces véhicules stationnaient sur le parking de l'Oustau Calendal à Cassis et ponctuellement sur le parking de la Police municipale.

Le Parc national des calanques a mis à disposition 1 véhicule pour les agents résidant à Marseille allant travailler sur le secteur de Cassis/La Ciotat pour effectuer les trajets Marseille-Cassis.

## VIII. Bilan

### VIII.1. Secteurs Terrestres

Pour l'ensemble de la saison 2013, les écogardes ont sensibilisé **63 243** personnes.  
En 2012, 23 922 personnes avaient été sensibilisées par les écogardes (anciennement patrouilleurs verts du GIP).



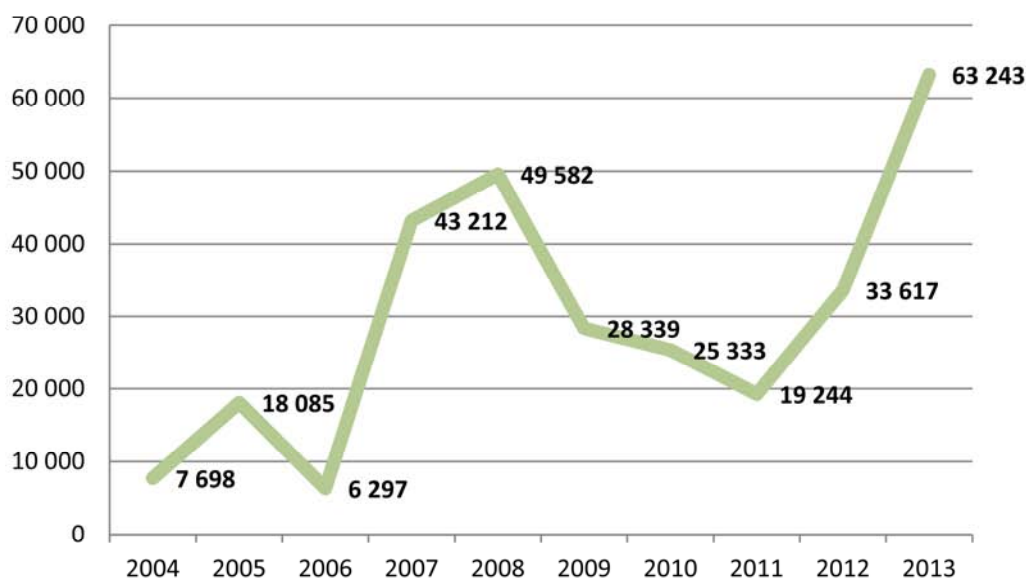
**Figure 8** : Sensibilisation du grand public par les écogardes à terre

En **avant saison**, les week-ends et jours fériés du 26/04 au 23/06, ils ont sensibilisé **6 149** personnes.

En **juillet et août**, les écogardes ont sensibilisé **50 783** personnes (19 429 en juillet et 31 354 en août).

En **septembre**, les week-ends, ce furent **6 311** personnes sensibilisées.

Depuis 2004, les écogardes ont informé **294 650** personnes.

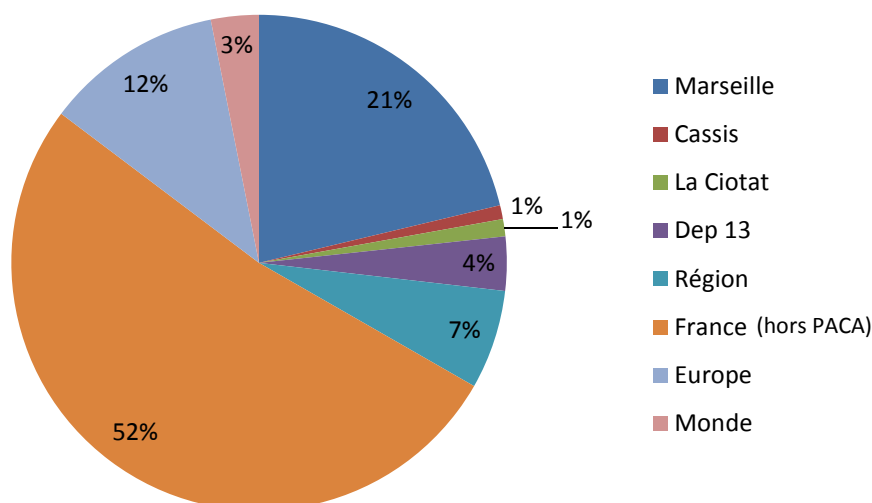


**Graphique n°5** : Évolution du nombre de personnes sensibilisées par les écogardes depuis 2004

### VIII .1.1.Origine géographique des personnes sensibilisées

Les écogardes interrogent systématiquement les personnes sensibilisées sur leur provenance géographique. En 2013, sur les 63 243 personnes informées sur toute la saison, **20 %** venaient de Marseille, **1 %** de Cassis, **1 %** de La Ciotat, **4 %** du département des Bouches-du-Rhône, **6 %** de la région PACA, **52 %** d'une autre région de France, **12 %** d'un autre pays d'Europe et **3 %** d'un pays hors Europe.

Environ **75 %** des personnes sensibilisées résident hors du département des Bouches-du-Rhône.



**Graphique n°6** : Proportion des provenances géographiques des visiteurs sur la partie terrestre du Parc national des Calanques en 2013 (échantillon N=63 243)

**Tableau n°7** : Origine géographique des visiteurs des Calanques (à terre)

Origine géographique	Marseille	Cassis	La Ciotat	Dép. 13	Région	France	Europe	Monde	Total
<b>Nombre de personnes sensibilisées en avril, mai, juin</b>	1656	43	48	519	470	3041	286	86	<b>6 149</b>
<b>% du total</b>	27%	1%	1%	8%	8%	49%	5%	1%	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes sensibilisées juillet et août</b>	10092	441	611	1462	3073	26910	6416	1778	<b>50783</b>
<b>% du total</b>	20%	1%	1%	3%	6%	53%	13%	4%	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes sensibilisées en septembre</b>	1702	95	54	234	558	2921	629	118	<b>6 311</b>
<b>% du total</b>	27%	2%	1%	4%	9%	46%	10%	2%	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes sensibilisées en 2013</b>	<b>13450</b>	<b>579</b>	<b>713</b>	<b>2215</b>	<b>4101</b>	<b>32872</b>	<b>7331</b>	<b>1982</b>	<b>63243</b>
<b>% du total</b>	<b>21%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>52%</b>	<b>12%</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>

Le tableau n° 7 montre qu'environ un quart (23 %) des visiteurs sensibilisés proviennent des 3 communes du cœur de Parc, dont la plupart (21%) vient de Marseille. Les communes de Cassis et La Ciotat sont très peu représentées (2%). Cette proportion reste constante pendant toute la saison d'avril à septembre.

La proportion des habitants du département ou de la région reste également constante avec une moyenne globale de 10%.

Les visiteurs provenant des autres régions du pays représentent la moitié des visiteurs sensibilisés (52% en moyenne).

Les visiteurs d'Europe (12%) et du monde (3%) représentent au total environ 15% des personnes sensibilisés en été et en septembre, mais un peu moins au printemps (6% répartis entre 5% Europe et 1% Monde).

Les secteurs pour lesquels l'effort de sensibilisation est le plus fort, avec plus de 7 000 personnes sensibilisées pendant la saison sont les suivantes : Callelongue (7 835), En Vau (8 591), Luminy (8 744) et Port Pin (9 362).

Tableau n° 8 : Bilan de la sensibilisation à terre par secteur pour l'équipe de Marseille

	Secteur Marseille				
	<i>Frioul</i>	<i>Callelongue</i>	<i>Sormiou</i>	<i>Morgiou</i>	<i>Luminy</i>
<b>Total Juillet</b>	964	2105	531	745	3238
<b>Total Août</b>	3269	4772	1218	1569	4596
<b>Total Septembre</b>	589	958	358	282	910
<b>Total</b>	<b>4822</b>	<b>7835</b>	<b>2107</b>	<b>2596</b>	<b>8744</b>

Tableau n°9 : Bilan de la sensibilisation à terre par secteur pour l'équipe de Cassis-La Ciotat

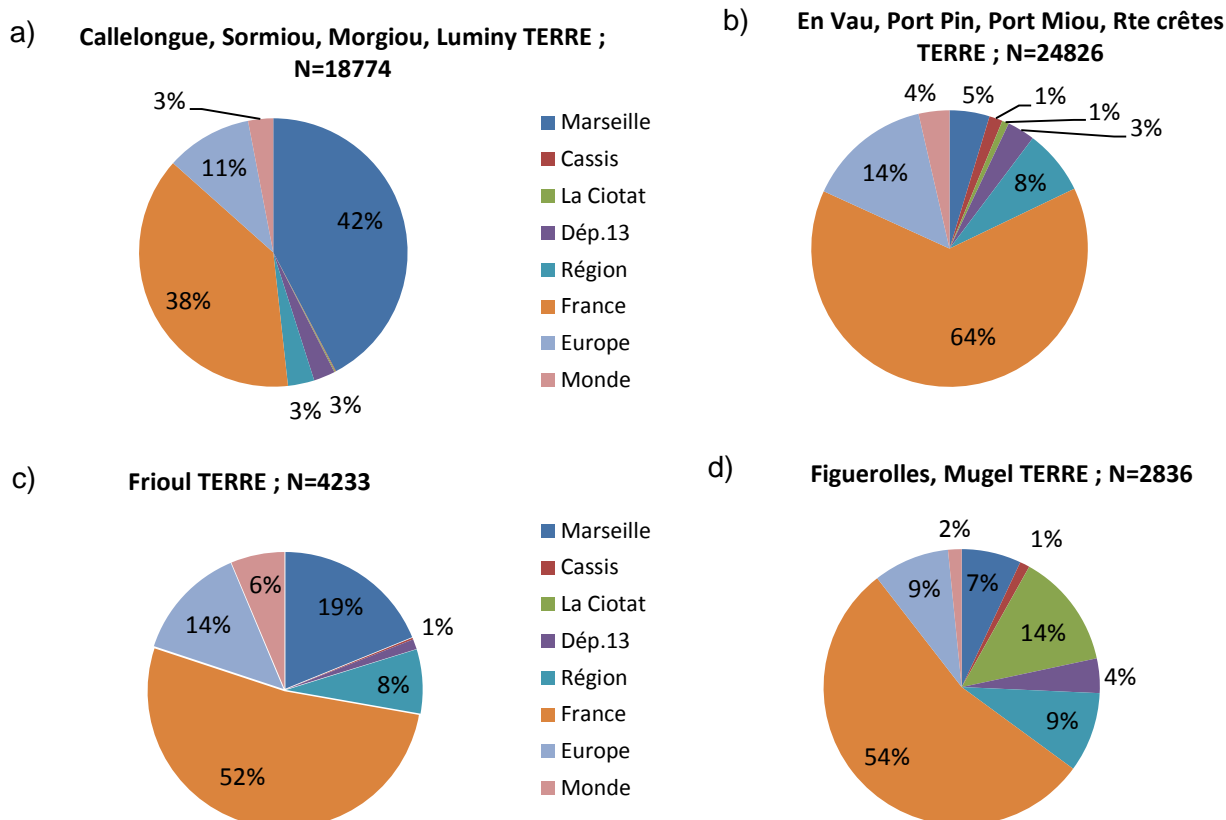
	Secteur Cassis - La Ciotat					
	<i>En Vau</i>	<i>Port Pin</i>	<i>Port Miou</i>	<i>Route des Crêtes</i>	<i>Figuerolles</i>	<i>Mugel</i>
<b>Total Juillet</b>	3816	3860	273	2010	741	555
<b>Total Août</b>	3897	4770	3454	2787	404	1136
<b>Total Septembre</b>	878	732	816	826	0	58
<b>Total</b>	<b>8591</b>	<b>9362</b>	<b>4543</b>	<b>5623</b>	<b>1145</b>	<b>1749</b>



En annexe n°4 figure le détail des graphiques concernant les origines géographiques des visiteurs sur les secteurs terrestres.

On peut regrouper les secteurs géographiques selon les similitudes de profils des visiteurs qui y ont été sensibilisés en juillet et en aout. On obtient ainsi 4 principaux graphiques illustrant l'origine géographique des visiteurs (voir graphique n°7).

Contrairement au recueil des données effectué quotidiennement en juillet et aout, les données recueillies au mois de septembre ne concernent que les samedis et dimanches.



**Graphique n°7 :** synthèse des profils des visiteurs (origine géographique) en juillet et aout 2013 sur 4 grands secteurs terrestres regroupés

a) Profils des visiteurs sur les secteurs terrestres de Callelongue, Sormiou, Morgiou, Luminy : environ 40% d'habitant de Marseille et 40% de visiteurs de toute la France (hors PACA)

Sur ces 4 secteurs accessibles par les quartiers urbanisés de Marseille, 42% des visiteurs sont des marseillais, et 38% sont des visiteurs d'autres régions de France (hors PACA).

14% sont des visiteurs étrangers venus des pays européens (11%) ou d'autres pays du monde (hors Europe) (3%).

3% des visiteurs sont des habitants des Bouches-du-Rhône et 3% de la région PACA à l'exclusion des habitants de Cassis et de la Ciotat qui ne sont quasiment pas représentés.

b) Profils des visiteurs sur les secteurs terrestres de En Vau, Port Pin, Port Miou et Route des Crêtes : 64% de visiteurs de toute la France (hors PACA)

Sur ces 4 secteurs situés sur les 3 communes du cœur mais accessibles majoritairement par Cassis, 64% des visiteurs viennent d'autres régions de France (hors PACA)

Les habitants des communes du cœur de parc représentent seulement 7% des personnes sensibilisés (5% Marseille, 1% Cassis, 1% La Ciotat).

Les habitants du département des Bouches-du-Rhône et de la région PACA représentent respectivement 3 et 8%.

18 % viennent de pays étrangers (dont 14% d'Europe).

c) Profils des visiteurs sur le secteur terrestre du Frioul : plus de 50% de visiteurs de toute la France (hors PACA), 20% de visiteurs étrangers et 20% de marseillais

Sur ce secteur insulaire face au vieux port de Marseille, 52% des visiteurs viennent de toute la France, et 20% sont des visiteurs des autres pays d'Europe (16%) et au delà (4%).

19% des visiteurs sensibilisés sont des marseillais. Les habitants de Cassis et de la Ciotat ne sont quasiment pas représentés.

9% sont des visiteurs de la région PACA (dont 1% des Bouches-du-Rhône)

d) Profils des visiteurs sur les secteurs terrestres de Figuerolles et du Mugel : plus de 50% de visiteurs de toute la France et 14% d'habitants de La Ciotat

Sur ces 2 secteurs situés sur la commune de La Ciotat, 54% des visiteurs viennent de toute la France, et 14% sont des habitants de La Ciotat.

Dans ces deux secteurs particulièrement fréquentés par les habitants de La Ciotat, 8% des visiteurs habitent Marseille et 1% Cassis.

13% sont des visiteurs venus des Bouches-du-Rhône (4%) et de la région PACA (9%).

Les 11% visiteurs étrangers se répartissent en 9% d'européens et 2% d'habitants de pays hors Europe.

## VIII.2. Secteurs Marins

Pour l'ensemble de la saison 2013, les écogardes ont sensibilisés **15 377** personnes à bord de **3 733** bateaux.

En 2012, les écogardes avaient sensibilisés 3 360 personnes à bord de 1 160 bateaux.

En **avant saison**, aucune sortie en mer.

En **juillet et août**, les écogardes ont sensibilisés **14 057** personnes à bord de **3 393** bateaux (6 219 en juillet et 7 838 en août).

En **septembre**, les week-ends, les écogardes ont sensibilisé **1 320** personnes à bord de **340** bateaux.

Depuis 2004, les patrouilles en mer ont informé **41 881** personnes à bord de **11 514** bateaux.

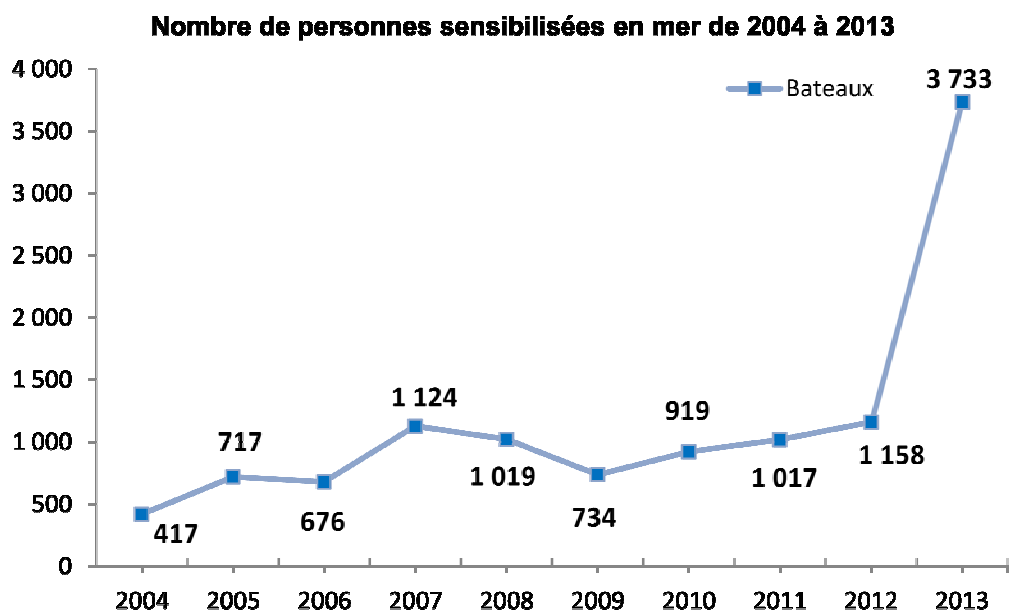


**Figure 9** : Sensibilisation des plaisanciers par les écogardes mer

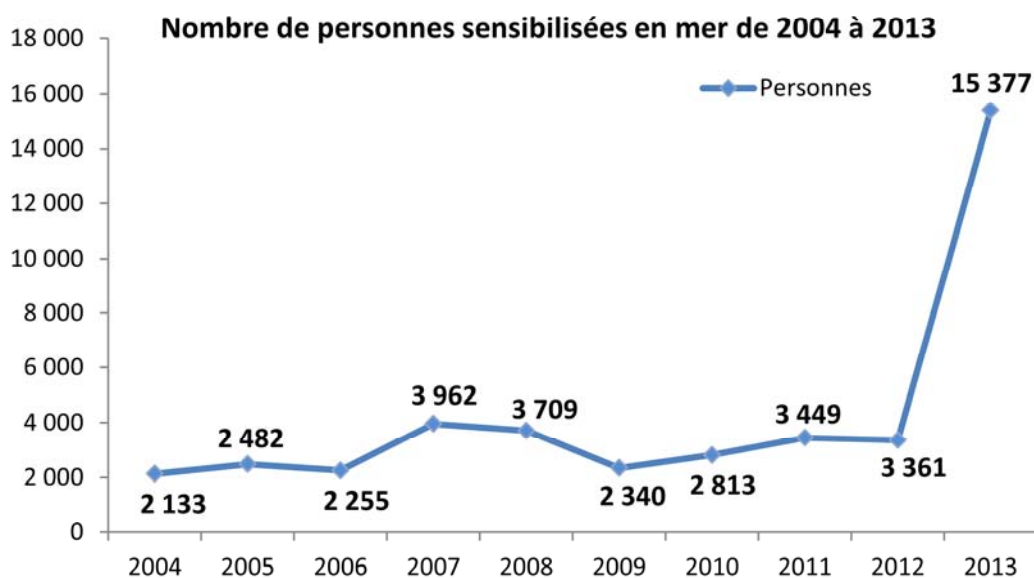
**Tableau n°10** : Origine géographique des plaisanciers et nombre de bateaux fréquentant les calanques par secteur (Btx= bateaux, Pers.=Personnes)

	Frioul		Calanques Ouest		Calanques Est		Baie de Cassis		La Ciotat	
	<i>Btx</i>	<i>Pers.</i>	<i>Btx</i>	<i>Pers.</i>	<i>Btx</i>	<i>Pers.</i>	<i>Btx.</i>	<i>Pers</i>	<i>Btx</i>	<i>Pers.</i>
Juillet	244	686	360	1447	665	2692	151	389	253	1009
Août	113	372	351	1623	727	3996	147	487	382	1360
Septembre	10	31	48	161	132	601	26	84	69	246
<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>1089</b>	<b>759</b>	<b>3231</b>	<b>1524</b>	<b>7289</b>	<b>324</b>	<b>960</b>	<b>704</b>	<b>2615</b>
Sorties en mer	36		61		60		29		56	

A noter, plus de 7 000 personnes ont été sensibilisées sur le secteur Est des Calanques (de Morgiou à Port Pin).



**Graphique n° 8 :** Évolution du nombre de bateaux sensibilisés par les écogardes



**Graphique n° 9 :** Évolution du nombre de personnes sensibilisées par les écogardes

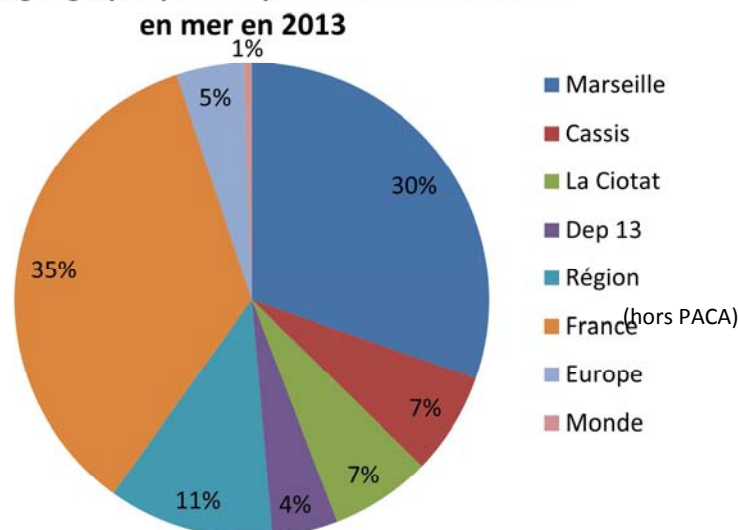
### VIII.2.1. Equipement des bateaux

En 2013, sur 3 733 bateaux abordés, 691 bateaux étaient équipés de toilettes à bord, soit environ 19 % des bateaux et, parmi eux, 332 étaient équipés de cuves de récupération des eaux noires, soit 48 % des bateaux équipés de toilettes (contre 55% en 2012).

## VIII.2.2. Origine géographique des personnes sensibilisées en mer

Comme à terre, les écogardes interrogent systématiquement les plaisanciers sur leur provenance géographique. En 2013, sur les 15 377 personnes informées sur toute la saison, 30 % venaient de Marseille, 7 % de Cassis, 7 % de La Ciotat, 4 % du département des Bouches-du-Rhône, 11 % de la région PACA, 35 % d'une autre région de France, 5 % d'un autre pays d'Europe et 1 % d'un pays hors Europe.

### Origine géographique des personnes sensibilisées



**Graphique n°10** : Origine géographique des plaisanciers sensibilisés entre juillet et septembre (échantillon N=15 377)

**Tableau n°11** : Origine géographique des plaisanciers

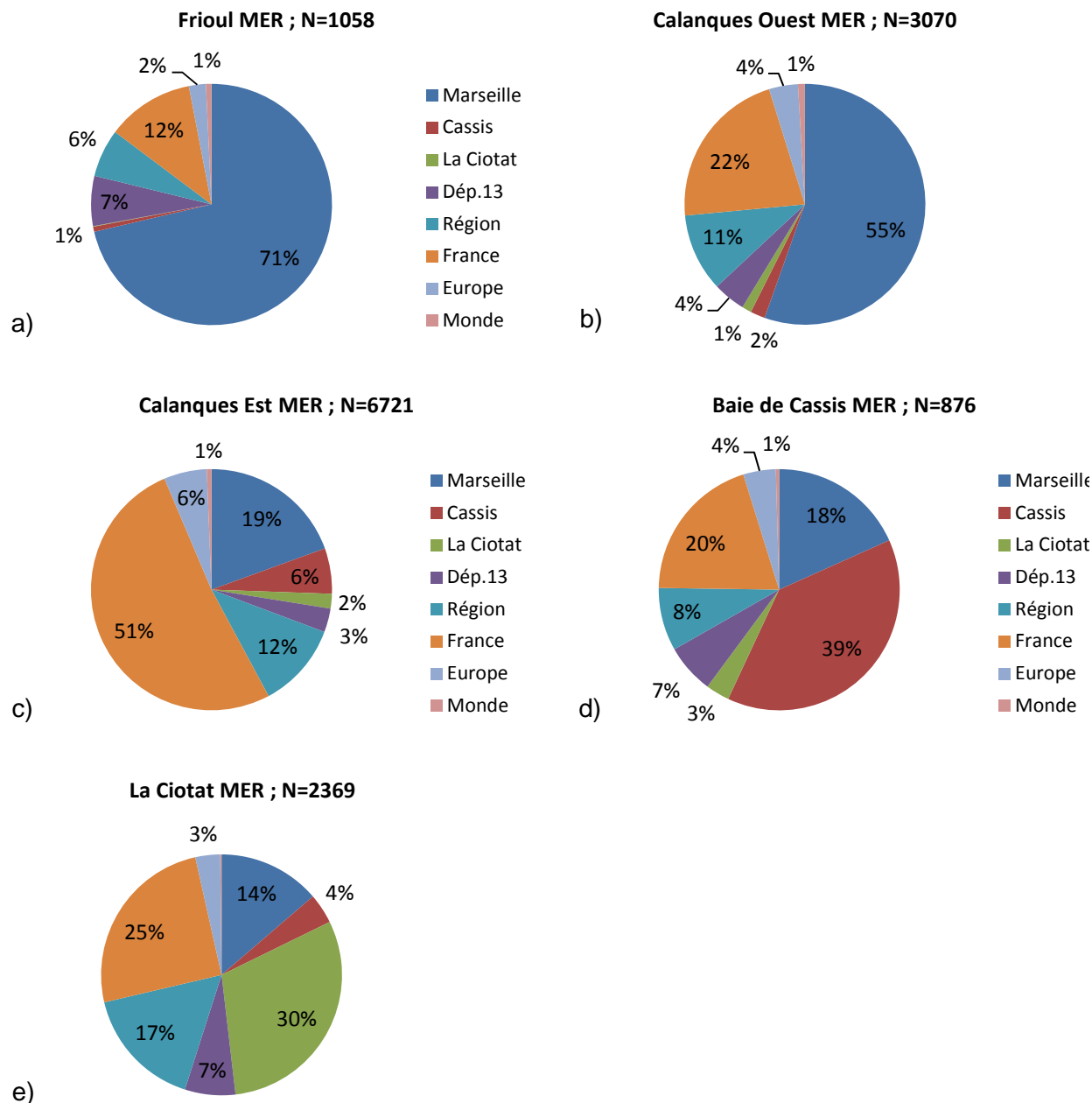
Origine géographique	Marseille	Cassis	La Ciotat	Dép.13	Région	France	Europe	Monde	Total
<b>Nombre de personnes sensibilisées juillet et août</b>	4241	912	918	635	1620	4998	646	87	<b>14057</b>
<b>% du total</b>	30%	6%	7%	5%	12%	36%	5%	1%	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes sensibilisées septembre</b>	427	153	136	52	119	374	59	0	<b>1320</b>
<b>% du total</b>	32%	12%	10%	4%	9%	28%	4%	0%	<b>100%</b>
<b>Nombre de personnes sensibilisées 2013</b>	<b>4668</b>	<b>1065</b>	<b>1054</b>	<b>687</b>	<b>1739</b>	<b>5372</b>	<b>705</b>	<b>87</b>	<b>15377</b>
<b>% du total</b>	<b>30%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>	<b>11%</b>	<b>35%</b>	<b>5%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

Le tableau n°13 montre une forte fréquentation locale sur l'ensemble de la saison. Environ 44% des plaisanciers sont originaires des 3 communes du cœur de Parc (Marseille 30%, Cassis 7%, La Ciotat 7%). On observe également une forte proportion des plaisanciers provenant d'autres régions (35 %) et qui sont majoritairement représentés en juillet et août (36%). Les plaisanciers du département et de la région sont représentés à hauteur de 15%,

suis, avec des chiffres faibles, par les plaisanciers provenant d'Europe et hors Europe (6%).

En annexe n°5 figure le détail des graphiques concernant les origines géographiques des visiteurs sur les secteurs marins pendant juillet, aout et septembre.

Sur le graphique n°11 sont représentés les profils des visiteurs qui ont été sensibilisés sur les secteurs marins uniquement en juillet et en aout.



**Graphique n°11 :** synthèse des profils des visiteurs (origine géographique) en juillet et aout 2013 sur les 5 secteurs marins

Les profils des visiteurs sur les secteurs marins sont très différents des profils des visiteurs des secteurs terrestres. Sur chaque secteur géographique, le profil des plaisanciers est nettement distinct des autres.

a) Profil des visiteurs sur le secteur marin du Frioul : 71% d'habitant de Marseille et seulement 15% de visiteurs résidant hors de la région PACA (toutes régions de France, pays d'Europe et du reste du monde).

Sur ce secteur proche du Vieux port de Marseille, 71% des plaisanciers sensibilisés en juillet et aout sont des marseillais. 1% sont des cassidains.

13% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 7% d'habitants des Bouches-du-Rhône).

12% sont des visiteurs venus des régions de France (hors PACA), et seulement 3% viennent d'un pays étranger (2% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).

b) Profil des visiteurs sur le secteur marin de l'ouest des calanques (de Callelongue à Morgiou, et archipel de Riou) : 55% d'habitant de Marseille et 22% de visiteurs résidant en France hors de la région PACA.

Sur ce secteur le plus proche des ports de Marseille, 55% des plaisanciers sensibilisés en juillet et aout sont des marseillais.

2% sont des cassidains et 1% des ciotadains.

22% viennent d'autres régions françaises.

15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 12% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône).

5% viennent d'un pays étranger (4% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).

c) Profil des visiteurs sur le secteur marin de l'est des calanques (de Morgiou à Port Pin) : 51% de visiteurs résidant en France hors de la région PACA.

Sur ce secteur qui englobe notamment les calanques emblématiques d'En Vau et Port Pin, 51% des plaisanciers sensibilisés en juillet et aout sont des visiteurs venus des régions de France (hors PACA).

Seulement 27% des plaisanciers résident dans les communes du cœur de parc (19% Marseille, 6% Cassis et 2% La Ciotat).

15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 12% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône).

7% viennent d'un pays étranger (6% pour L'Europe et 1% pour les autres pays).

d) Profil des visiteurs sur le secteur marin de la baie de Cassis : 40% des plaisanciers sont des cassidains.

Sur ce secteur qui borde les plages de la commune de Cassis, 39% des plaisanciers sensibilisés en juillet et aout sont des habitants de Cassis.

18% habitent Marseille et 3% La Ciotat.

15% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 8% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône), et 20% viennent d'autres régions françaises.

5% viennent d'un pays étranger (4% pour l'Europe et 1% pour les autres pays).

e) Profil des visiteurs sur le secteur marin de la commune de La Ciotat : 30% des plaisanciers sont des ciotadains.

Sur ce secteur qui concerne les zones de mouillage de l'île verte, du Mugel et de Figuerolles, 30% des plaisanciers sensibilisés en juillet et aout sont des habitants de La Ciotat.

14% habitent Marseille et 4% Cassis.

24% des plaisanciers sont originaires de la région PACA (avec 17% d'habitants hors des Bouches-du-Rhône), et 25% viennent d'autres régions françaises.

3% viennent d'un pays européen.



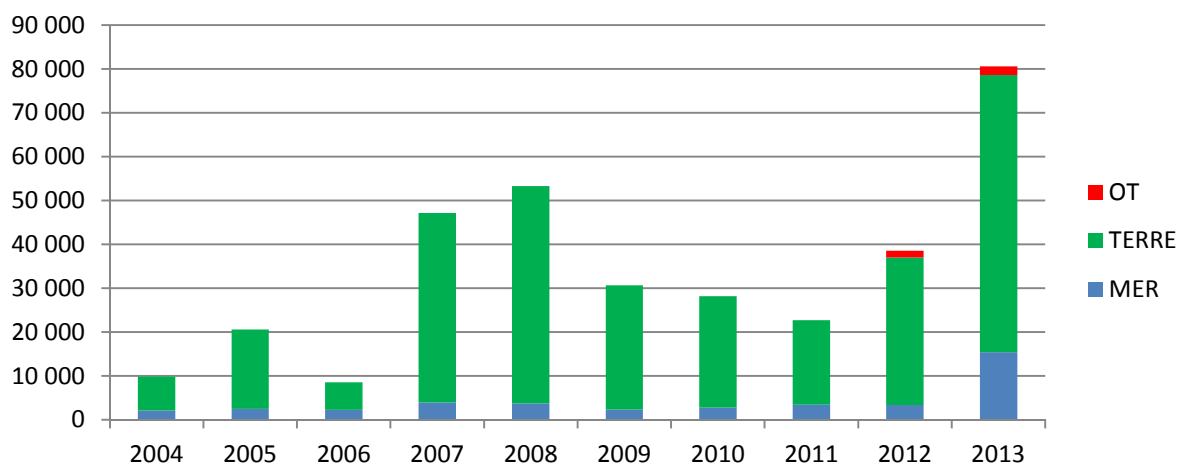
### VIII.3. Bilan depuis 2004

Depuis 2004, plus de 340 000 visiteurs ont été informés et sensibilisés par les équipes du GIP des Calanques, puis du Parc national des Calanques :

- 42 000 personnes en mer
- 295 500 personnes à terre
- 3 500 personnes dans les offices de tourisme

Tableau n°12 : Nombre de personnes sensibilisées depuis 2004

	MER	TERRE	OT	TOTAL
2004	2 133	7 698	0	9 831
2005	2 482	18 085	0	20 567
2006	2 255	6 297	0	8 552
2007	3 962	43 212	0	47 174
2008	3 709	49 582	0	53 291
2009	2 340	28 339	0	30 679
2010	2 813	25 333	0	28 146
2011	3 449	19 244	0	22 693
2012	3 361	33 617	1546	38 524
2013	15 377	63 243	1957	80 577
<b>Total</b>	<b>41 881</b>	<b>294 650</b>	<b>3 503</b>	<b>340 034</b>



Graphique n° 12 : Évolution du nombre de personnes sensibilisées à terre, en mer et dans les offices de tourisme depuis 2004

#### **VIII.4. Comptages harmonisés**

Cette opération menée depuis 2004 consiste à réaliser un comptage l'après-midi, à plusieurs dates dans l'été préalablement identifiées comme des pics de fréquentation. Les bateaux au mouillage sont dénombrés et classés en 6 catégories :

- Pneumatique ou semi rigide
- Voilier < 15 mètres
- Voilier > 15 mètres
- Vedette à moteur < 6 mètres
- Vedette à moteur 6 à 15 mètres
- Vedette à moteur > 15 mètres

Les jet-skis, les kayaks et les stands up paddle ainsi que les personnes présentes sur le liseré côtier (plages et rochers) sont également comptabilisés.

En 2013, le Parc national des Calanques coordonne cette opération.

*Le bilan des comptages harmonisés 2013 fait l'objet d'un rapport séparé.*

Le comptage s'est déroulé sur 5 demi-journées (l'après-midi à partir de 14h) :

- Le dimanche 14 juillet
- Le dimanche 4 août
- Le jeudi 15 août
- Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre
- Le dimanche 22 septembre

Les secteurs et les équipages concernés sont les suivants (237 zones de comptage) :

- Secteur de l'archipel du Frioul (72 zones) : équipage du CEN Frioul / PN Cal
- Secteur de l'archipel de Riou (32 zones) et Planier (3 zones) : équipage du CEN Riou
- Secteur du Massif des Calanques (32 zones) : équipages du PN Cal
- Secteur de la Côte Bleue (72 zones) : équipage du Parc marin de la Côte Bleue
- Secteur de Cassis (13 zones) : équipages du PN Cal
- Secteur de la Ciotat (13 zones) : équipages du PN Cal

Ainsi, un secteur « hors Parc national » est couvert (Côte Bleue), ainsi que 3 secteurs en cœur marin (Calanques, Riou/Planier et La Ciotat) et 2 secteurs en aire maritime adjacente (le Frioul et Cassis). Les personnes présentes à terre au Frioul sont comptabilisées en cœur de Parc national (terrestre).

#### **IX. Les informations importantes de la saison 2013**

Depuis la création du Parc national, le 18 avril 2012, les missions des écogardes, anciennement patrouilleurs verts et patrouilleurs bleus, ont été facilitées. En effet, les tensions avec les usagers sont devenues rares, donnant davantage l'occasion à la discussion et aux échanges.

Comme chaque année, l'information reste très appréciée. Elle permet de répondre aux différentes questions relatives à la création du Parc national (tel que les périmètres, la réglementation, etc.) mais également à d'autres sujets concernant les conditions d'accès au massif, le plan de balisage en mer et les gestes respectueux de l'environnement.

La mise en place de nouveaux secteurs de patrouille a permis d'étendre la zone de sensibilisation à tout le cœur de Parc, ce qui a amené les écogardes à travailler avec de nouveaux partenaires mais également de rencontrer un public habituellement non sensibilisé par le Parc national (Frioul, Route des Crêtes, Mugel et Figuerolles).

**Dans l'ensemble, les missions d'accueil et d'information du public se sont bien déroulées et ont été particulièrement appréciées sur les nouveaux secteurs du Frioul, de La Ciotat et sur la Route des Crêtes.**

## **IX. 1. Les principales infractions de la saison 2013**

### Jet-skis

La fréquentation des Calanques par les pratiquants de jet-skis semble diminuée par rapport aux années précédentes, à l'exception du secteur de l'Île Verte où la limite du cœur du Parc n'est pas bien connue. Par contre, les usagers acceptent facilement de quitter la zone du cœur justifiant leur présence par le manque d'information en amont (qu'il s'agisse de jet-skis de location ou non).

Toutefois, il a été observé sur l'ensemble du plan d'eau à plusieurs reprises un nouvel engin motorisé, le « Wave Boat ». Cet engin est un navire propulsé par un jet-ski. Quand le jet-ski est assemblé à la coque, le navire est autorisé à la navigation. Dès que le jet-ski est décroché de la coque, il est considéré comme étant un Véhicule Nautique à Moteur (VNM), donc soumis aux règles de navigation des VNM, à savoir : interdiction de navigation dans la bande des 300m et de 2 milles d'un abri, en navigation diurne, ainsi que dans le cœur du Parc national des Calanques.

**L'amélioration de la connaissance de la réglementation repose sur l'information à la source : les loueurs de jet-skis et les bases nautiques situées à proximité des chenaux d'accès qui leur sont réservés doivent être informés. Une information claire dans le bloc marine pour les plaisanciers est également nécessaire.**



**Figure 10** : Le « wave boat », navire propulsé par un jet ski

### Bouée tractée

Depuis 2012, cette activité est en nette augmentation, essentiellement par le biais des loueurs de bateaux qui proposent cette prestation en plus de la location du bateau.

En début de saison, les usagers n'étaient que rarement informés au préalable par les loueurs mais ils acceptent facilement de cesser leur activité ou de quitter le cœur pour la continuer. Après plusieurs rappels de la réglementation auprès des loueurs de bateaux, une nette diminution de cette pratique en cœur de Parc a été constatée.

**Dans ce cas également, l'information des loueurs de bateaux des communes du cœur et des communes environnantes est essentielle dès le printemps.**

### Zones de non prélèvement

Contrairement à l'année dernière, les filets observés dans le secteur de Riou et de l'Île Plane se trouvent en dehors de la zone de non prélèvement. Dans la plupart des cas, les pêcheurs professionnels respectent bien cette réglementation. Par contre, de nombreux pêcheurs de loisir sont observés dans la ZNP Soubeyran et la ZNP Cacau. Suite à l'information fournie par les écogardes, la plupart acceptent de cesser leur activité ou de sortir de la zone.

**Les usagers demandent la mise en place de bouées de signalisation des ZNP et des indications à terre lorsqu'elles sont au droit de la côte.**

### Utilisation des haut-parleurs par les navires de transport de passagers (bateliers)

De façon générale, l'interdiction est bien respectée dans les calanques d'En Vau et Port Pin par tous les pilotes, mais elle l'est très peu dans les autres calanques (Sormiou, Morgiou, Sugiton, Devenson). On remarque cependant à partir de septembre, que l'interdiction est beaucoup moins respectée dans les calanques d'En Vau et Port Pin.

### Débarquement dans le cadre d'activités commerciales ou para-commerciales

Contrairement aux autres années, ces débarquements ont été rarement observés, sauf un événement relevé par les écogardes dans la calanque de Figuerolles et plusieurs signalements relevés par les cabanoniers de Sormiou.

### Départs de feux

La majorité des feux recensés pendant la saison n'a pas eu d'incidence majeure sur l'espace naturel, la plupart était des départs de feu rapidement maîtrisés par l'intervention des équipes de Pompiers, ONF et CG 13.

Le week-end du 28 septembre, 4 départs de feu ont été signalés dans le secteur de Luminy, maîtrisés par les équipes d'intervention.

Tableau n° 13 : Nombre de feux recensés pendant la saison estivale 2013

Date	Secteur	Distance parcourue
02/06/2013	Callelongue	100 m <sup>2</sup>
06/08/2013	Goudes / Callelongue	NC
21/08/2013	Grotte Rolland	170 m <sup>2</sup> (ONF)
29/09/2013	Luminy	1,104 hectare (ONF)

### Cigarette

Les fumeurs sont toujours assez nombreux sur les plages (Figuerolles, Petit Mugel, Port Pin, En Vau, Morgiou, Sormiou, Marseilleveyre et le GR au départ de Callelongue). Les

personnes acceptent d'éteindre leur cigarette, mais elles sont très souvent rallumées dès que les écogardes s'éloignent. La présence des paquets de cigarettes, des briquets près des serviettes le confirme, ainsi que les très nombreux mégots abandonnés sur les plages. Toutefois à Figuerolles, les écogardes ont rencontré davantage de difficultés avec certains usagers refusant formellement d'éteindre leur cigarette.

**La mise en place de panneaux de rappel de la réglementation sur l'emploi du feu à proximité des plages serait utile.**

#### Bivouac – camping - caravaning – foyers

Cette année, les écogardes ont relevé beaucoup plus d'infractions concernant les bivouacs, campings et caravanings que les autres années, avec bien souvent des apports de feu (réchauds à gaz, cigarettes, foyers). Compte tenu des horaires décalés des écogardes, ce constat n'est qu'une représentation partielle de la totalité de ces infractions.

Il serait nécessaire de mettre en place une présence et une visibilité sur le terrain plus forte et notamment en fin de journée ou tôt le matin.

De nombreux foyers ont été observés (sans bivouac) sur l'ensemble de la saison notamment au Mugel et à la Mounine.

Le « caravaning » dans des petits camions aménagés et camping-cars est, par contre, quasiment quotidien sur les parkings de Sormiou et Morgiou ainsi que sur la Route des Crêtes qui mène de Cassis à La Ciotat.



#### Déchets

Contrairement à l'année dernière, de très nombreux déchets ont été observés notamment dans les secteurs d'En Vau, Port Pin et sur la Route des Crêtes. L'intervention des écogardes et des agents de l'ONF fut nécessaire pour leur évacuation par véhicule. De nombreuses personnes se sont plaintes de l'état de saleté des lieux. On remarque que ces déchets sont souvent abandonnés après un bivouac notamment sur le secteur de Marseilleveyre et Sugiton.



#### Présence de chiens

Les promeneurs avec des chiens sont nombreux surtout en avant saison. Les chiens sont généralement tenus en laisse ou aux « ordres », aux pieds du maître. Les visiteurs sont agréablement surpris de constater que la présence des chiens n'est pas actuellement interdite en cœur de Parc par le décret comme c'est le cas dans d'autres Parcs nationaux.

## VTT :

Malgré l'interdiction de la pratique du VTT sur le secteur de Luminy, de nombreux VTT ont été observés sur la piste DFCI menant à Sugiton. Certains VTTistes affirment connaître la réglementation mais continuent quand même cette pratique en l'absence d'agents assermentés. **Une carte explicite indiquant les pistes autorisées serait utile.**

## Survol :

De nombreux survols ont été observés tout au long de la saison en cœur de Parc, notamment des avions publicitaires.

## Coordination avec les services de police

Les services compétents en termes de police ont été contactés à plusieurs reprises par les écogardes pendant la saison afin de faciliter leur mission lors d'événements significatifs (squat, risque incendie, accès route du feu). Et, en retour, il est arrivé que ce soit les écogardes qui soient appelés à venir en renfort, par exemple en lien avec l'ONF afin de réguler la circulation sur la route de la Gardiole, pendant la période de forte fréquentation du parking en avant saison.

## **IX. 2. Les demandes des visiteurs concernant l'accueil et la signalétique dans le Parc national des Calanques :**

### Mouillages organisés

Il existe une forte demande concernant l'installation de mouillages organisés sur des bouées à ancrages écologiques. Toutefois, les avis des plaisanciers sont très divergents concernant leur future organisation, sans que se dégage une tendance majoritaire : certains sont prêts à payer un prix raisonnable, d'autres le veulent gratuit et d'autres craignent de ne plus avoir de place en saison, sans que ne se dégage une tendance majoritaire.

### Signalétique du Parc

Les usagers pointent un manque d'information sur les aspects réglementaires suivants :

- périmètre et réglementation du Parc national
- interdiction de stationnement sur les routes du feu (Sormiou, Morgiou)
- interdictions de camping, bivouac, caravanning, sur la Route des Crêtes.

Concernant les accès :

- manque de cohérence dans les discours des différents partenaires (agents des barrières de Callelongue, Morgiou et Sormiou), gérants des parkings payants (Presqu'île à Cassis et Sormiou à Marseille), certains habitants des quartiers situés aux portes d'entrée ou avec les acteurs économiques (restaurateurs), coordination nécessaire avec la Ville de La Ciotat pour la fermeture du parc du Mugel.

Concernant spécifiquement la randonnée pédestre :

- panneaux lisibles indiquant le sentier rouge en direction de Sugiton
- d'une manière générale, les passages difficiles ne sont pas assez balisés : Pas de la Cabre, Œil de Verre...
- orientation à améliorer après la Gardiole pour aller à En Vau.

## Pollution de l'eau

En raison des conditions météorologiques particulières de cet été (absence de vent et fortes températures), une forte turbidité de l'eau, des développements d'algues ont été observés, notamment au mois de juillet sur l'ensemble des secteurs. Les usagers ont régulièrement interrogés les écogardes pour être informés sur les risques de toxicité et sur les possibilités de baignade en mer.

### **IX.3. Les réglementations qui s'appliquent sur le territoire du Parc national**

#### ***Arrêté préfectoral du Préfet maritime – plan de balisage***

##### Vitesse dans les 300 mètres

La vitesse en entrée et sortie de calanques est trop souvent excessive de la part de certains navires de transports de passagers (bateliers) mais aussi de certains plaisanciers et plus rarement de pratiquants de jet-skis.

Les bateliers de toutes tailles et tous ports d'attache ne montrent pas toujours l'exemple sur l'eau et les plaisanciers s'en plaignent ; de plus, le danger pour les baigneurs et les kayakistes est réel.

##### Respect des ZIEM et ZIM

De nombreux plaisanciers s'amarrent quotidiennement aux bouées des ZIM et des ZIEM. Les raisons invoquées sont les suivantes : parfois les bateaux de location ne sont pas équipés d'un mouillage adapté, mais les plaisanciers s'amarrent souvent par commodité car les techniques d'ancrage ne sont pas maîtrisées ou ils supposent qu'il s'agit de mouillages organisés pour protéger l'herbier.

#### **Marseille**

Les ZIEM sont relativement bien respectées dans toutes les calanques, sauf à Marseilleveyre où le balisage a été installé tardivement (23 juillet).

Pour les ZIM d'En Vau et Port Pin, où le balisage est moins intuitif, les bateaux mouillent dans les zones interdites dès la saturation des zones autorisées. Les écogardes passent davantage de temps à déplacer les navires mouillés dans la ZIM qu'à sensibiliser les plaisanciers les jours de forte fréquentation.

Certains usagers ont signalé la nécessité de mettre en place un balisage sur la Calanque de Saména, par exemple la création d'une ZIEM pour organiser les usages et permettre de sécuriser la baignade.

#### **Cassis**

Face à la plage de Corton, une bouée de mouillage dédiée en priorité aux grandes unités de 20-24m de long a été installée cette année. Elle peut également être utilisée par d'autres plaisanciers avec des bateaux de plus petite taille. Le message était parfois peu compris par les utilisateurs possédant de petites embarcations.

#### **La Ciotat**

Dans l'Anse de Figuerolles, 2 pictogrammes ZIM et ZIEM sont collés sur la bouée de balisage. Le message est confus pour les plaisanciers. Cette bouée matérialise en réalité

une ZIEM sur le plan de balisage, il serait préférable de supprimer le pictogramme de ZIM de la bouée.

Les bouées de balisage ne sont pas toujours installées à l'emplacement signalé sur le plan de balisage, ce qui rend la zone de mouillage très restreinte, et les plaisanciers s'en plaignent.

Dans la zone située entre la digue du Port Vieux et l'Île Verte, il existe une zone interdite au jet-ski et une limitation de vitesse à 5 nœuds, or elle est très peu lisible. Seulement deux bouées sont présentes sur le terrain, une au niveau de la digue et une au milieu du passage.

La zone interdisant le mouillage entre l'Île Verte et la côte n'est pas matérialisée. Un nombre important de bateaux coincent leur ancre à cause de la présence de conduites sous-marines.

Il manque plusieurs bouées de balisage face à la plage du Mugel. Une seule est présente, non loin de la cardinale.

### ***Arrêté préfectoral du Préfet de département réglementant l'accès aux massifs sensibles***

D'une manière générale, bien que le dispositif soit davantage connu par les visiteurs touristes ou locaux, les fermetures de massif restent mal acceptées. La saison 2013 est marquée par un très faible nombre de journées de fermeture (une vingtaine de jours en risque rouge ou noir).

#### **- Signalétique mise en place par les communes**

La signalétique d'information en amont est insuffisante à Marseille et à La Ciotat, par rapport au dispositif mis en place à Cassis (information affichée à l'office de tourisme, bâches posées en centre-ville, panneaux à réglottes, panneaux lumineux défilants, etc.).

#### **- Risque « rouge »**

L'information est jugée peu claire pour le niveau de risque rouge : les retours sont très négatifs sur l'intitulé du risque rouge, qui est explicité comme « accès interdit après 11h ». Les visiteurs jouent sur les mots, argumentant que leur présence n'est pas interdite dans le massif après 11h, mais que c'est simplement l'accès qui est interdit. L'arrêté préfectoral et toute la communication d'Envie de balade sont rédigés comme cela (site web préfecture, plaquette papier, serveur téléphonique et application smartphone).

D'autre part, il est extrêmement difficile de faire comprendre la notion d'accès interdit au-delà de 11h aux personnes qui sont déjà présentes dans le massif comme aux personnes qui se présentent aux entrées.

#### **- ZAPEF**

L'information sur les ZAPEF est à améliorer. Il faudrait une cartographie précise des sites du département. L'indication par téléphone n'est pas adaptée : les visiteurs ne savent pas à quel site cela correspond et le nom de certaines induisent une confusion avec d'autres lieux.

Certains sites situés en frange du massif « Calanques » paraissent davantage « sécurisés » vis-à-vis du grand public et pourraient être soumis au débat avec les services concernés pour la création de nouvelles ZAPEF : Callelongue (Marseille), Port Miou, Sentier du Petit Prince (Cassis).



Le Parc national des Calanques participe au dispositif de sensibilisation et d'information dans les espaces naturels de La Ciotat que sont l'Île Verte, plage de Figuerolles, plage du Mugel. Actuellement, ces sites sont très fréquentés, quel que soit le risque d'incendie et une harmonisation des discours ou des solutions techniques telles que la création de nouvelles ZAPEF, par exemple, est nécessaire.

- **Accès aux restaurants situés dans les massifs**

Le système de dérogation pour l'accès aux restaurants de Morgiou et Sormiou (qui concerne l'arrêté préfectoral de circulation dans les massifs mais aussi les arrêtés municipaux de la Ville de Marseille qui réglementent les accès aux véhicules motorisés) peut être considéré inéquitable vis-à-vis des autres usagers et inciter à la « marchandisation » du Parc national. Un débat est nécessaire sur la question des accès à ces espaces commerciaux des calanques de Morgiou et Sormiou, mais aussi pour le restaurant de Marseilleveyre, de Figuerolles et de l'Île Verte, tous situés en cœur de Parc national.

- **Accès aux massifs par la mer**

La pratique du kayak de mer est en pleine expansion depuis quelques années dans les calanques, essentiellement par le biais de la location de kayaks aux particuliers depuis Cassis. Il est très difficile de maîtriser la fréquentation du massif par la mer par les pratiquants de cette activité qui ne se sentent pas concernés par le risque d'incendie. Or, le nombre d'usagers (150 kayakistes recensés dans les calanques lors d'un comptage un dimanche après-midi du mois d'août) rendrait difficile une évacuation des plages en cas d'incendie, et incite les autres usagers à rester sur les plages quand le massif est fermé. Une communication spécifique pour cette pratique et partagée par tous les services est nécessaire. Une signalétique adaptée sur les bouées indiquant le plan de balisage en mer pourrait être mise en place en accord avec la Ville de Marseille et la Préfecture maritime.

Pour l'Île Verte, le débarquement des passagers via une entreprise de transports de passagers en risque rouge et en risque noir sans information préalable de la clientèle est un réel problème de sécurité.

Le Conseil général et le Parc national ont adressé un courrier de rappel à la réglementation à l'armateur au cours de la saison estivale 2013.

- **La Ciotat : le Mugel**

Pour le Mugel, l'accès à l'espace naturel à travers le parc municipal du Mugel, dont l'accès peut être réglementé par la Ville, pose certains problèmes pour l'information du public. En effet, le parc, qui doit être traversé pour accéder au massif, est parfois réglementé de façon contradictoire avec l'arrêté préfectoral, (notamment quand le parc du Mugel est fermé alors que l'accès au massif forestier est autorisé).

***Arrêtés municipaux réglementant les accès aux routes des calanques de Morgiou et Sormiou***

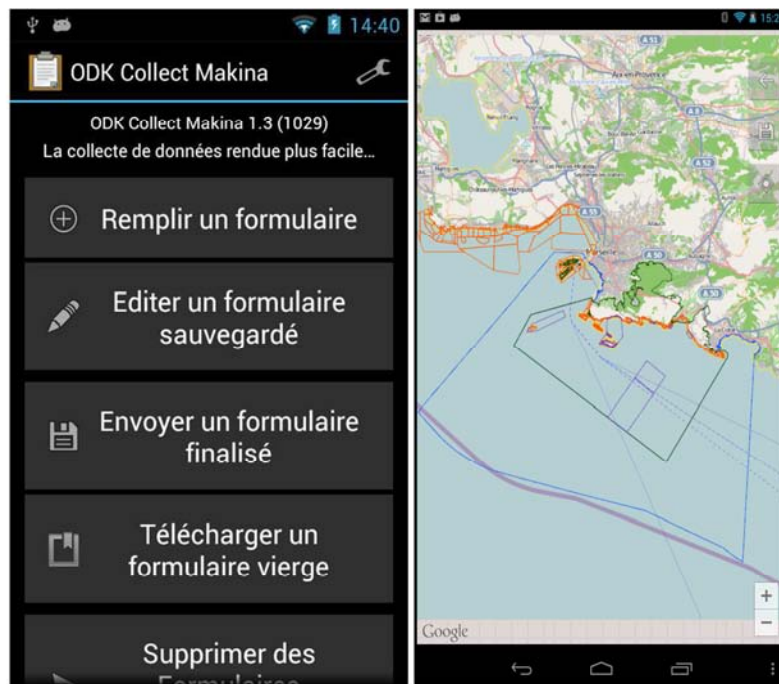
Cette réglementation est assez difficile à mettre en œuvre par les agents chargés de la faire respecter (cette année, agents de surveillance d'une société privée travaillant pour la Ville de Marseille). En effet, les demandes d'accès en véhicules motorisés sont nombreuses et les pressions exercées sur les agents pour déroger à l'interdiction d'accès sont diverses : conducteurs de deux-roues, habitants des calanques pour leurs familles et amis, habitants des quartiers sensibles voisins (quartier de la Cayolle dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement), restaurateurs, gestionnaire du parking privé de Sormiou, détenteurs de laissez-passer falsifiés, etc.

Le mauvais stationnement ainsi que la forte fréquentation de ces calanques entraînent un risque majeur pour la sécurité notamment en cas de départ de feu. Un nombre important de voitures est régulièrement observé au parking de Morgiou (capacité maximum estimée à une cinquantaine de voitures). Une saturation du parking bloquerait potentiellement le passage des pompiers en cas de problème et rendrait très difficile l'évacuation du site.

### **Nouveautés 2013 : saisie de données *in situ* avec l'utilisation de l'outil tablette Nomad**

Afin de faciliter le traitement des données recueillies par les écogardes (données quantitatives et qualitatives concernant les personnes sensibilisées, et observation d'infraction, à terre et en mer) et de s'affranchir de l'étape de saisie de données sur papier, le Parc national a développé avec l'aide d'un prestataire, une application fonctionnant sur le système « android » permettant la saisie de données directement sur le terrain.

Les écogardes du secteur de Marseille ont testé cette application en utilisant des terminaux téléphoniques permettant de remplir des formulaires sur le terrain. Ils ont pu noter les caractéristiques des personnes sensibilisées (secteur, origine, nombre, etc.) et saisir les infractions constatées. En fin de journée, ces formulaires sont envoyés via wifi sur une base de données gratuite accueillant les formulaires sous un format Excel.



**Figure 11** : Interface graphique du terminal numérique

#### **IX.4. Les pistes à développer pour 2014**

##### *Orientation des visiteurs*

Les visiteurs apprécient de pouvoir demander leur chemin aux patrouilleurs car le manque de signalétique directionnelle est souvent reproché, ainsi que le signalement aux entrées du massif des passages délicats ou dangereux. Actuellement, ils sont uniquement signalés sur la carte IGN « Plein air » des Calanques.

Un outil de communication à vocation touristique, en priorité pour le secteur très fréquenté de Port Miou à En Vau, indiquant les sentiers d'accès, les temps de marche (entre les calanques et depuis le centre-ville ou les parkings), les points de vue, les difficultés, les possibilités de stationnement est nécessaire. Les offices de tourisme seront associés à l'élaboration de cet outil par le Parc.

La mise en place d'une signalétique temporaire aux principales portes d'entrée du cœur de Parc est également prévue.

##### *Structure relais d'accueil du public*

Pour la prochaine saison, il faudra prévoir de mettre l'accent sur la communication auprès des structures qui accueillent le public telles que les loueurs de bateaux, les capitaineries, les offices du tourisme dès le mois d'avril.

##### *Autres outils de communication*

Les pratiquants de VTT demandent une carte explicite indiquant les pistes autorisées.

Une plaquette d'information sur le Parc national en mer en anglais a été imprimée en octobre 2013.

##### *Organisation de la saison 2014*

L'arrivée de chefs de secteur ainsi que de gardes moniteurs chargés de la gestion de l'espace naturel terrestre et marin, est prévue pour le début d'année 2014.

L'équipe du CEN PACA antérieurement en charge de la gestion de la RNN de l'Archipel de Riou et de la Muraille de Chine, a été intégrée à l'équipe du PN Cal sur ces mêmes secteurs géographiques, en octobre 2013.

La question du devenir de la gestion du Frioul est en réflexion entre les partenaires concernés. L'objectif est de poursuivre notamment les actions de sensibilisation.

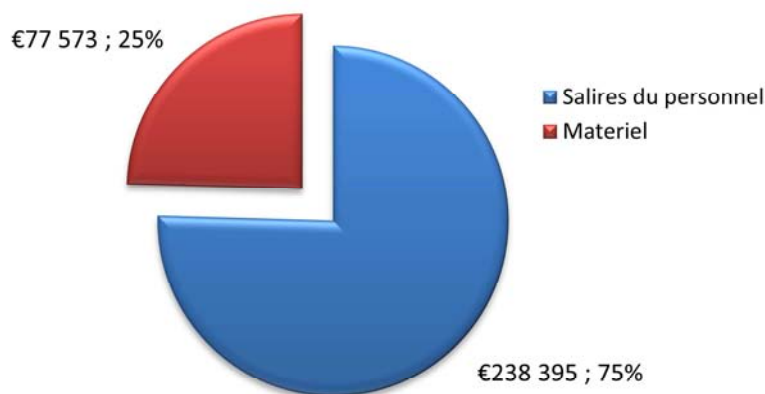
L'expérience de 13 années du dispositif et, plus particulièrement, celle de la saison écogardes 2013, sera très précieuse pour l'installation des équipes de terrain permanentes et l'accueil des chefs de secteurs et des gardes moniteurs.

Les partenariats concrets avec les communes et les acteurs locaux, déjà anciens sur Marseille et Cassis, et initiés cette année à La Ciotat, ont permis de poser les bases de l'installation des équipes du Parc sur le territoire.

En 2014, avec l'arrivée de nouveaux agents permanents sur le terrain, une nouvelle organisation sera recherchée afin de donner aux écogardes, probablement moins nombreux, le rôle de renfort saisonnier pour la sensibilisation en collaboration étroite avec les gardes moniteurs.

## X. Bilan financier du dispositif

Le budget alloué au dispositif saisonnier des écocardes du Parc national des Calanques en 2013 s'élève à **315 968 €**, réparti entre les salaires du personnel saisonnier, **238 395 €** (75%) et les dépenses de matériel, **77 573 €** (25%).



**Graphique n°13 :** Répartition des dépenses entre les salaires et le matériel en 2013

### X.1. Personnel

Les salaires du personnel saisonnier s'élèvent à **238 395 €** pour les 36 saisonniers soit 2339 journées-hommes. La supervision du dispositif est réalisée en 2013 par la chargée de mission Tourisme durable, mais cette dépense ne figure pas dans le budget présenté ici.

### X.2. Fonctionnement

**Tableau n°14 :** Coûts de fonctionnement du dispositif des écocardes en 2013

<i>Matériel 2013</i>	<i>Montant</i>
Tenues	13 192,67 €
Téléphones	1 695,00 €
Location voitures	17 365,00 €
Réparation voitures	3 519,83 €
Carburant voitures	1 852,51 €
Location bateaux	32 940,00 €
Carburant bateaux	3 979,58 €
Accastillage et petit équipement bateaux	1 583,05 €
Déplacements Frioul	857,00 €
Pharmacie	279,55 €
Divers matériel	309,51 €
<b>Total</b>	<b>77 573,70 €</b>

## **Remerciements pour le bon déroulement de la saison 2013, à**

### **Toute l'équipe des écogardes du Parc national des Calanques :**

Vincent ASCIONE, Stéphanie CRESPO et Christophe LAUZIER, chefs d'équipe adjoints ;  
Nicolas SERGY, Ugo MANGARETTO, Pauline HOURLIER, Margot LE PRIOL, Margaux OLMETA, Gwénaëlle KLIMENKO, Romain NOBLE, Maxime QUEMIN, Anaïs ONNO, Solène SOTTY, Ludivine PRIVAT, Simon BOTTERO, Camille CRESPO DEL AMO, Marine LE LOUARN, Julien ROGEON, Laurie THOME, Audrey CASANOVA, Aurore MONCORGER, Cédric SORRAUX, Stephen HUARD, Emmanuelle MASINGARBE, Thibault ALBANESE, Laura LAFFON LE BESNERAIS, Soledad TOLOSA, Valérie SAGNES, Pablo LIGER, Laura BALDANZA, Julie GROLLEAU, Aurélie DIDIER, Mathieu CHARRETON, Romain VALAT  
Islam BENTAHAR et Laetitia BERTELOTTO, chefs d'équipe  
Emilie DRUNAT, responsable du dispositif

### **L'équipe des permanents et stagiaires du Parc national des Calanques**

**La Ville de Marseille**

**La Ville de Cassis**

**La Ville de La Ciotat**

**L'Office national des forêts**

**Conseil général des Bouches-du-Rhône**

**Le CEN Conservatoire des espaces naturels PACA**

**GIE des bateliers de Cassis**

**Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille**

**SDIS Cassis**

**CCFF La Ciotat**

**La SEMIDEP**

**Unité Littorale des Affaires Maritimes - ULAM**

**Gendarmerie Maritime – Brigade Surveillance, Littoral - BSL**

**Les Prud'homies de pêche de Cassis et La Ciotat**

**Le Comité départemental du tourisme**

**L'auberge de Jeunesse de la Fontasse**

**Marseille médiation**

**Union nautique de Sormiou**

**Les représentants des CIQ de Marseille**

**Association de Morgiou**

## **Annexe n°1 : programme détaillé de la formation des écogardes en 2012**

### Journée du jeudi 27 juin

*27 juin : journée consacrée à la présentation du PN Cal*

*Lieu : Oustau Calendal à Cassis*

Participants (environ 50 personnes):

PN Cal : 36 écogardes  
François BLAND (17h)  
Benjamin DURAND  
Émilie DRUNAT  
Samuel CLÉRICI

CEN PACA : Lilas GALLIMARD  
Cora OLLIER  
Axel HAURIE

Ville de Cassis : Madame Danielle MILON (17h)  
Ségolène MOLARD  
1 agent saisonnier du service environnement  
Carole CLOUET et les agents saisonniers de l'office de tourisme (17h)

8H15 : rdv au PN Cal pour covoiturage (habitants de Marseille)

09h30 : Accueil par Benjamin DURAND à l'Oustau Calendal, Cassis  
Présentation du Parc national (BD) et du dispositif des écogardes (ED)  
Présentation de la réglementation du Parc pour les principaux usages (SC,ED)

13h00-14h00 : Pause déjeuner – buffet froid

14h00-15h00 : Présentation de la réglementation du Parc pour les principaux usages (SC,ED)  
Diaporama présentant les patrimoines naturels terrestres et marins (BD)  
Témoignages et retours de terrain depuis la création du PN Cal jusqu'au printemps 2013 : chefs d'équipe et écogardes

16h00-17h00 : Débat – questions/réponses

17h00 : Clôture et rafraichissements en présence de la Présidente du PN Cal (conférence de presse) et de l'équipe de l'office du tourisme de Cassis

18h00 : Fin de la journée.

### Journée du vendredi 28 juin

*28 juin : journée consacrée à la présentation du territoire et des partenaires par secteur (Marseille et Cassis/La Ciotat)*

Secteur de Cassis/La Ciotat : Port Miou- Équipe de 18 écogardes

Participants

PN Cal : 18 écogardes

dont Laetitia BERTELOTTO Chef d'équipe et Stéphanie CRESPO adjointe  
Christophe LAUZIER  
Émilie DRUNAT (matin)

- 07h45 : rdv PN Cal pour covoiturage (habitants de Marseille)  
08H15 : rdv au parking des Gorguettes  
09h00 : Présentation des intervenants, rdv à Port Miou  
09h00 : Jean-Jacques MOMDJIAN, ONF, Laurent NOVELLI, Conservatoire du littoral  
09h30 : Lionel CHEVALIER, Jean-Marc GALIANO, Philippe CORNET, Conseil général des Bouches du Rhône  
10h00 : Norbert MONLEAU, Gilles MANISCALCO, Ville de La Ciotat  
10h30 : Jean-Pierre MARTIN Auberge de jeunesse de la Fontasse  
11h00 : Franck ETNA Ville de Cassis capitainerie Port Miou  
11h30 : Ségolène MOLARD, Olivier ODERIGO, Ville de Cassis Environnement et police municipale  
13h00-14h00 : Pique-nique sur le terrain  
14h00-17h00 : Sortie en mer à bord du Thalassa (bateau de promenade en mer du port de Cassis) avec Anthony SOLARI  
rdv à Port Miou sortie « nature » avec Gilles PANZANI Ville de Cassis  
18h00 : Fin de la journée

Secteur de Marseille : Callelongue - Équipe de 18 écocardes

Participants

- PN Cal : 18 écocardes  
dont Islam BENTAHAR, chef d'équipe et Vincent ASCIONE adjoint  
Émilie DRUNAT (après-midi)
- 08H15 : rdv au PN Cal  
09h00 : Luminy sortie « nature » avec Gilles PANZANI  
12h00-13h00 : Pique-nique sur le terrain  
14h00-17h30 : rdv à Callelongue/Luminy présentation des intervenants  
14h00 : Luminy, Patrick BAYLE Ville de Marseille  
14h30 : Luminy, Alain MANTE CEN PACA  
15h00: Luminy, David GUYADER ONF  
16h15 : Luminy, Bruno BAILLY Conseil général des Bouches du Rhône  
18h00 : Fin de la journée



**Annexe n°2 : Fiche explicative sur la réglementation fournie aux agents de surveillance des barrières d'accès aux calanques de Morgiou et Sormiou**



**Notice à l'attention des personnels de la société ONET**

**Rappel des principales réglementations à connaître pour l'accès aux calanques de Morgiou, Sormiou et Callelongue à Marseille**

**PRINCIPALES REGLEMENTIONS – PARC NATIONAL DES CALANQUES**

**PRINCIPALES ACTIVITÉS AUTORISÉES\***

*\*sauf secteurs déjà interdits et selon les réglementations en vigueur*

**La randonnée**, en restant sur les sentiers balisés.

**L'escalade.**

**Le VTT** (sauf secteurs déjà interdits et pratiques extrêmes du type « Free Ride » ou « Freestyle »).

**La promenade avec chiens, tenus en laisse.**

**La cueillette**, pour un usage domestique, culinaire ou médicinal (cf. liste complète des espèces dans la charte du Parc national).

**La chasse** (cf. zones interdites à la chasse sur le plan).

**La pêche professionnelle et de loisir**, sauf dans les zones de non prélèvement (cf. coordonnées sur le plan).

**La plaisance, la voile sportive**, aucune interdiction d'accès, de mouillage, ni limitation de vitesse (sauf celles déjà en vigueur).

**La plongée sous-marine.**

## **ACTIVITÉS INTERDITES EN COEUR DE PARC**

**Fumer ou allumer du feu** (en dehors des zones habitées et selon les conditions fixées).

**Porter atteinte aux patrimoines** : arracher, emporter, introduire des espèces animales et végétales..., utiliser des éclairages artificiels (sauf l'éclairage portatif individuel et celui des habitations ou embarcations), nourrir la faune marine depuis les navires (sauf l'appâtage pour la pêche), faire du bruit (musique amplifiée...).

**Jeter tout déchet** en dehors des containers prévus à cet effet.

**Circuler en véhicule motorisé** en dehors des voies ouvertes à la circulation et stationner en dehors des espaces dédiés.

**Organiser** des compétitions sportives motorisées (terre et mer).

**Camper** (y compris le caravanning) et bivouaquer, afin de préserver la beauté des sites et éviter pollutions et incendies.

**Chasser** dans les zones et périodes interdites (cf. périmètres sur le plan).

**Pêcher** dans les zones de non prélèvement (cf. coordonnées sur le plan).

**Organiser** des compétitions de pêche de loisir (quels que soient les engins utilisés).

**Utiliser** des dispositifs d'assistance électrique ou hydraulique dans le cadre de la pêche de loisir.

**Pratiquer le jet-ski** et les loisirs nautiques à traction motorisée (ski nautique, parachute ascensionnel...).

Remarque : les visiteurs sont concernés quand ils franchissent la barrière d'accès aux calanques de Morgiou, Sormiou et Callelongue.

## **ACCÈS PIÉTONS AU MASSIF FORESTIER DES CALANQUES**

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre la circulation des personnes dans les massifs forestiers des Bouches-du-Rhône est règlementée :

- **En niveau ORANGE : le massif est ouvert.**
- **En niveau ROUGE : le massif est ouvert de 6h à 11h, à 11h les personnes doivent être sorties du massif**

**Circulation possible dans les Zones d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF), zones particulièrement débroussaillées** : en particulier la piste de Luminy jusqu'à Sugiton et l'aire d'accueil des Baumettes

- **En niveau NOIR : le massif est fermé.**

Pour connaître le niveau de risque à partir de 18h la veille : 0811 20 13 13 (0.06€/min)

Ou [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Remarque : les visiteurs sont concernés quand ils franchissent la barrière d'accès aux calanques de Morgiou, Sormiou et Callelongue.

#### **ACCÈS AUX VEHICULES A MOTEUR**

La circulation est interdite de 8h00 à 19h30 à tous les véhicules à moteur, immatriculé ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police municipale :

<b><u>Morgiou et Sormiou</u></b>	du dimanche 31 mars 2013 au dimanche 2 juin inclus	tous les week-ends, jours fériés et ponts  (lundi 1 <sup>er</sup> avril, mercredi 1 <sup>er</sup> mai, mercredi 8 mai, jeudi 9 mai, vendredi 10 mai, lundi 20 mai)
<b><u>Morgiou, Sormiou et Callelongue</u></b>	du lundi 3 juin 2013 au dimanche 29 septembre 2013	tous les jours

#### **LES BONS GESTES**

**Quelques conseils avant de partir randonner :**

- Prévoir 1,5 litre d'eau minimum par personne, chapeau et chaussures de marche.
- Se munir d'une carte des sentiers.
- L'été, en raison des risques d'incendie, l'accès aux massifs forestiers est réglementé. Se renseigner avant de partir sur le site : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) ou au : 0811 20 13 13. (0,06 € /mn)

## Annexe n°3 : réunions de coordination et listes d'invités

### Réunions de préparation et de coordination

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Participants</i>
16/01/2013	OT La Ciotat	OT et services villes de Cassis et La Ciotat
15/03/2013	PN Cal	CEN PACA – coordination Frioul
22/03/2013	PN Cal	Service Ville de Marseille : Routes Morgiou, Sormiou, Callelongue
27/03/2013	Ville de Marseille	OT et services Ville de Marseille
04/04/2013	PN Cal	CEN PACA – coordination Frioul
05/04/2013	BdR Tourisme	Réunion de lancement « envie de balade » (excusée)
08/04/2012	Ville de Cassis (PM)	Services Ville de Cassis (environnement et police)
17/04/2013	Secteur la Ciotat	CG 13 : visite de l'Île Verte
18/04/2013	PN Cal	GT propriétaires
19/04/2013	ONF	ONF
29/04/2013	Ville de Cassis	Ville de Cassis : information dispositif environnement
27/05/2013	Ville de Marseille	Marseille Médiation : formation des médiateurs de Sormiou
19/06/2013	Ville de Marseille	Réunion préparation partenaires Marseille
19/06/2013	Ville de Cassis	Réunion préparation partenaires Cassis
20/06/2013	CG13	Formation équipe CG13 Île Verte
21/06/2013	Ville de La Ciotat	Réunion préparation partenaires la Ciotat
24/09/2013	Sormiou	Réunion de bilan du dispositif « sécurité »
16/10/2013	BdR Tourisme	Réunion de bilan « envie de balade »
16/10/2013	Cassis	Réunion de bilan de la saison estivale
6/11/2013	La Ciotat	Réunion de bilan de la saison estivale (excusée)

Listes des personnes invitées aux réunions de préparation de la saison

**Sur le secteur de Marseille**, la réunion a eu lieu le 21/06/2013 au Centre municipal de voile – Roucas blanc. Les personnes suivantes ont été invitées :

<i>Service</i>	<i>Nom</i>
<b>Ville de Marseille Police administrative</b>	Nicolas MUNOZ
<b>Ville de Marseille Service des parcs et jardins</b>	Patrick BAYLE
<b>Ville de Marseille Service du nautisme et des plages</b>	Rémi MÉNAGER
<b>Ville de Marseille Service Mer et littoral</b>	Christel GEORGES
<b>Ville de Marseille Police municipale</b>	Marc LABOUZ
<b>Ville de Marseille OT Marseille</b>	Dominique FENOLIO
<b>Ville de Marseille Dispositif de sûreté</b>	Joël KAROUN
<b>BMPM</b>	Christian BENOIT
<b>CG13</b>	Romuald BUDET
<b>ONF</b>	David GUYADER
<b>CEN PACA</b>	Alain MANTE
<b>CEN PACA</b>	Patrick VIDAL
<b>CIQ Callelongue</b>	Guy BAROTTO
<b>CIQ Cayolle</b>	Frédéric GUELLE
<b>CIQ Morgiou</b>	Alain BATISTONI
<b>CIQ Les Baumettes</b>	Pierre LAVABRE

<b>SCI Marie de Sormiou</b>	François SEMERIVA
<b>Marseille Médiation Sormiou</b>	Hamid MOHAMMEDI
<b>Société ONET</b>	
<b>Police nationale</b>	Alain SEGURA
<b>Unité Littorale des Affaires Maritimes - ULAM</b>	Selim MENTALECHETA
<b>Gendarmerie maritime - Huveaune</b>	Christophe BEGARD
<b>Gendarmerie Maritime –BSL</b>	Marc RANDO
<b>Police nationale - Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral</b>	Chef BRUNETTI

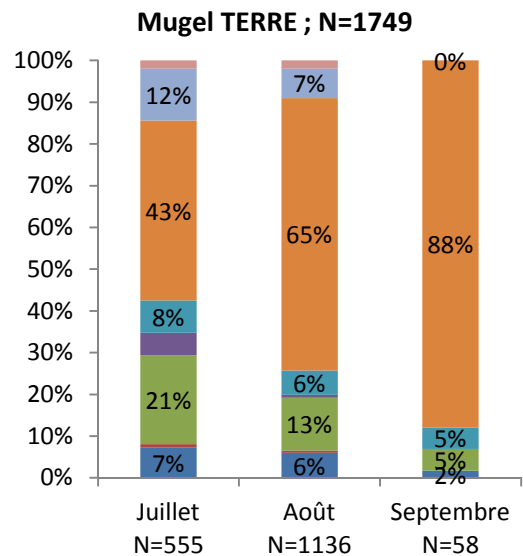
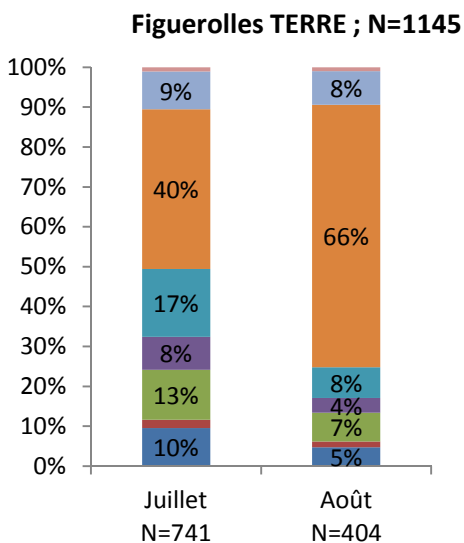
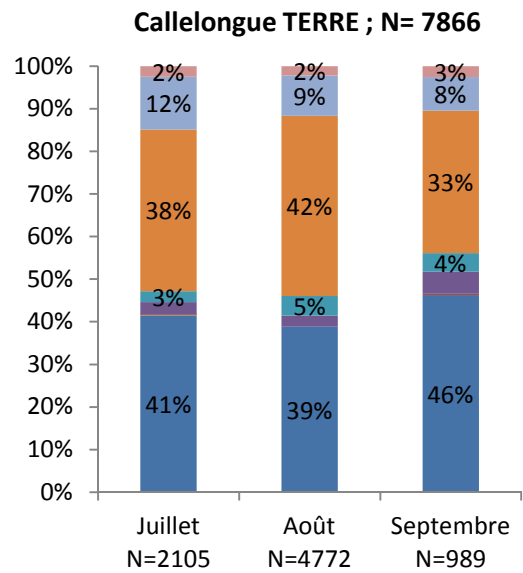
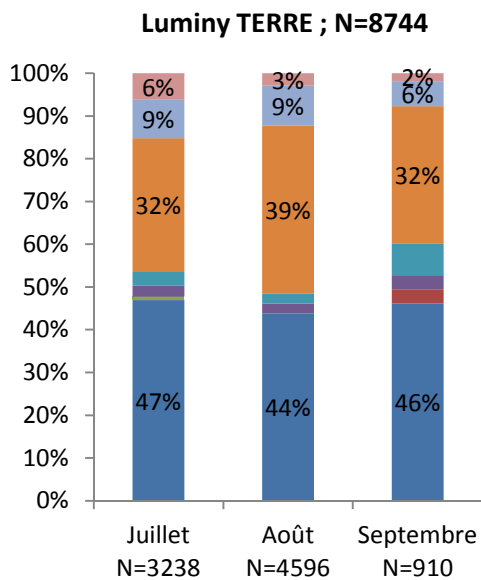
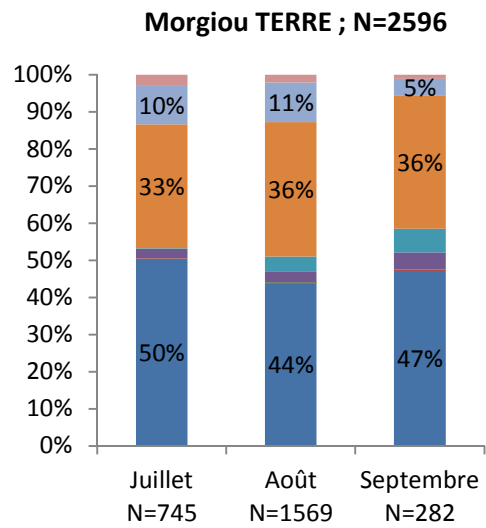
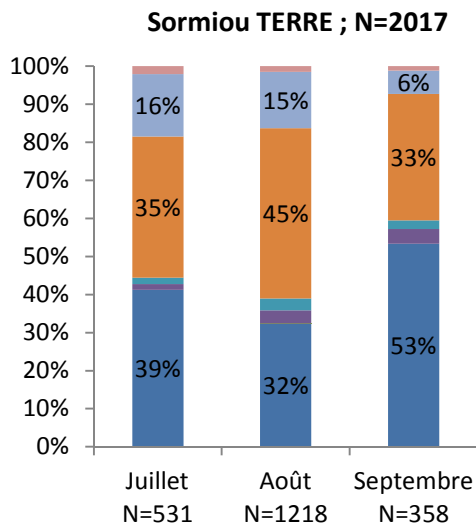
**Sur le secteur de Cassis**, la réunion eu lieu le 19/06/2013 à la Maison de l'Europe et de la vie association (MEVA) – Cassis, les personnes suivantes ont été invitées :

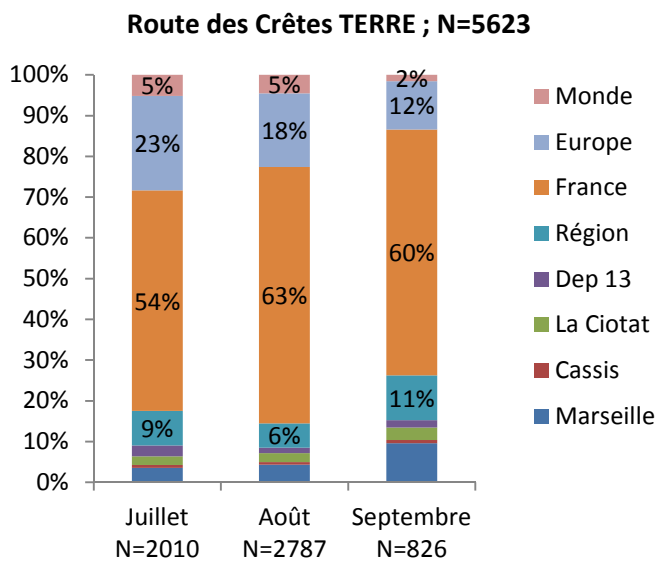
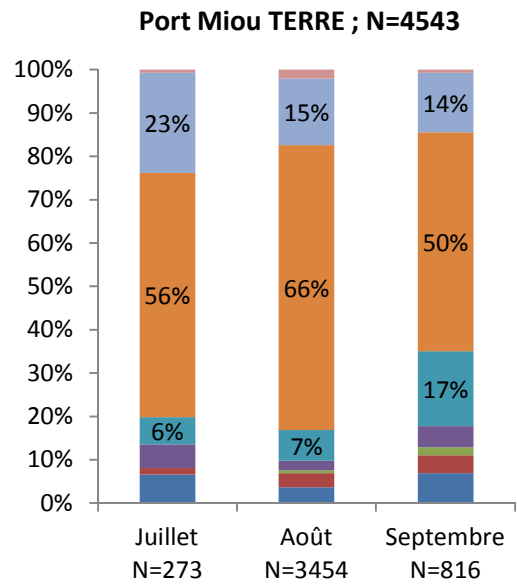
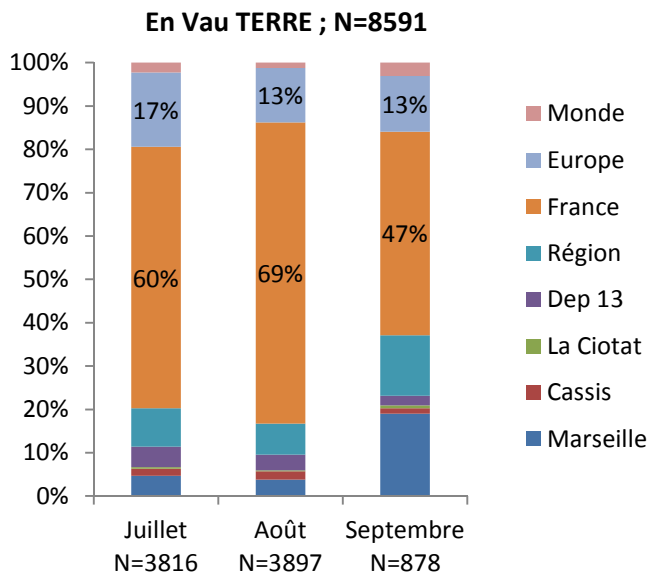
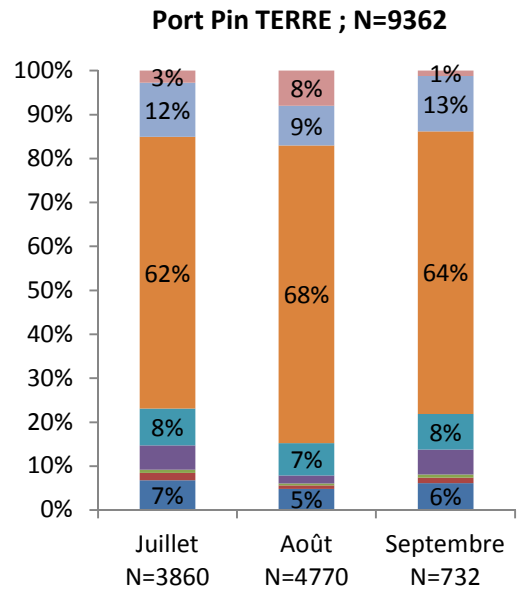
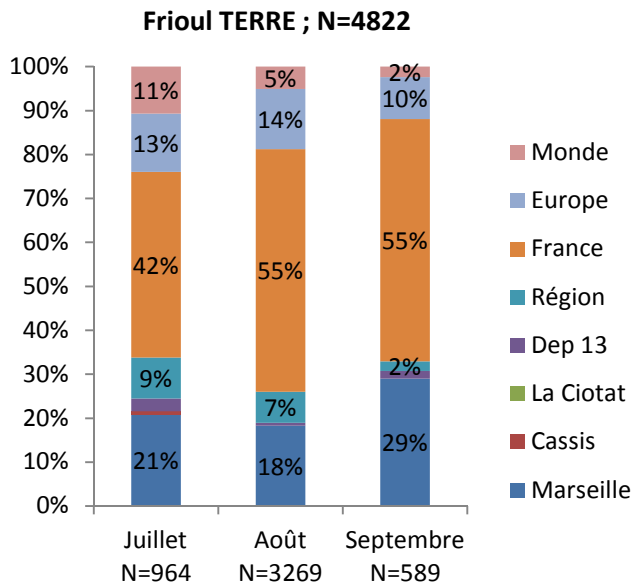
<i>Service</i>	<i>Nom</i>
<b>Ville de Cassis Police Municipale</b>	David Morandea
<b>Ville de Cassis Service environnement</b>	Sécolène Molard
<b>Ville de Cassis Capitainerie Port Miou</b>	Michel BURTE
<b>Ville de Cassis OT Cassis</b>	Patricia HENGE
<b>ONF (Cassis)</b>	J-Jacques MOMDJIAN
<b>restaurant et parking de la Presqu'île</b>	M. MAVRO THALASSIPIS
<b>SDIS Cassis</b>	Pascal BERGE
<b>Auberge de jeunesse La Fontasse</b>	Jean-Pierre MARTIN
<b>CG13</b>	Philippe PALMARINI
<b>CCFF (Cassis)</b>	Yves LIAUTAUD
<b>Réseau de sécurité civile</b>	Hervé CHAUSSIDIÈRE
<b>CELRL</b>	Laurent NOVELLI
<b>Gendarmerie</b>	Alain RAFFAELI
<b>Prud'homie de pêche</b>	Djamal BOUKHENIFRA
<b>GIE des bateliers</b>	Bruno MARQUES

**Sur le secteur de la Ciotat**, la réunion a eu lieu le 19/06/2013 à la mairie de La Ciotat. Les personnes suivantes ont été invitées :

<i>Service</i>	<i>Nom</i>
<b>Ville de La Ciotat Service environnement</b>	Norbert MONLEAU
<b>Ville de La Ciotat Service environnement</b>	Jean-Pierre DALLEST
<b>Ville de La Ciotat OT La Ciotat</b>	Liliane SIRETA
<b>Ville de La Ciotat Police Municipale</b>	Patrick BARBIER
<b>Ville de La Ciotat Garde du parc du Mugel</b>	François SAVALLI
<b>ONF (La Ciotat)</b>	Cédric MAZAURIC
<b>CG 13</b>	Lionel CHEVALIER
<b>Prud'homie de pêche</b>	Marc GASTAUD
<b>CPIE Atelier bleu</b>	Jean-Louis BAUDE
<b>SEMIDEP</b>	Pascal SEILLIER
<b>SDIS La Ciotat</b>	Philippe SERRE
<b>CCFF (La Ciotat)</b>	Jacques PASQUIER

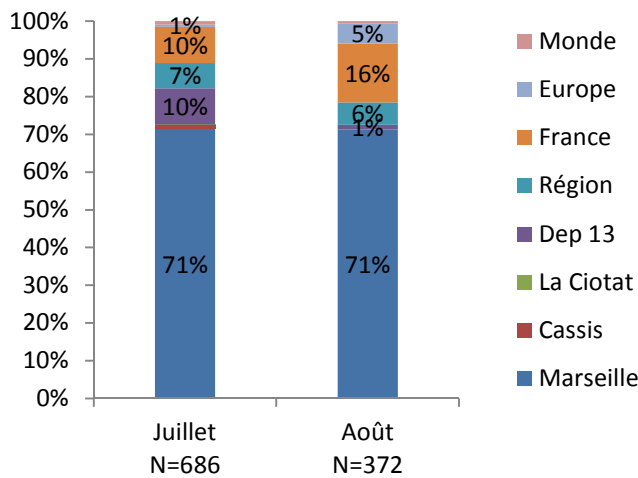
**Annexe n°4 : graphiques détaillés de l'origine des visiteurs sur les secteurs terrestres en juillet, août et septembre 2013**



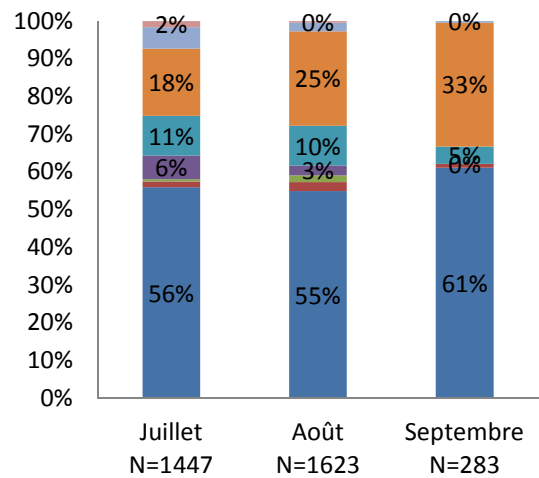


**Annexe n°5 : graphiques détaillés de l'origine des visiteurs sur les secteurs marins en juillet, août et septembre 2013**

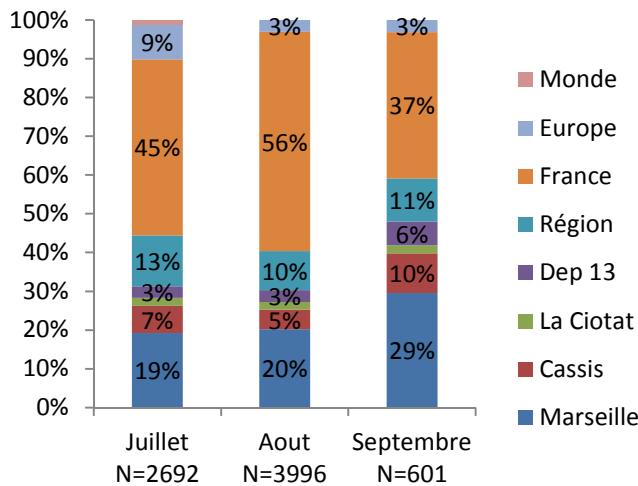
**Frioul MER ; N=1089**



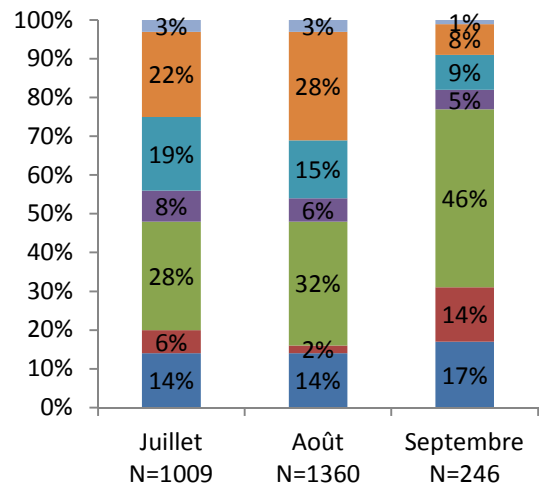
**Calanques Ouest MER ; N=3353**



**Calanques Est MER ; N= 7289**



**La Ciotat MER ; N=2615**



**Baie de Cassis MER ; N=960**

